

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**

p. 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**UNITÉ
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1839 - 31 octobre 2003 - prix : 1 €

**Jour férié supprimé, salaire au mérite,
RMI-RMA, apprentissage,
médicaments déremboursés...**

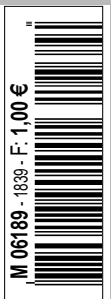
**Il faut répondre
aux mauvais coups
du gouvernement
et du patronat !**

L'armée américaine en Irak

**Un
enlèvement
prévisible**



AFP



p. 3

Sommaire

Leur société

- p. 4 ■ Retraites complémentaires
■ Immigration
■ Loyers du secteur privé
- p. 5 ■ Budget de la Sécurité sociale
■ Déremboursement de médicaments
- p. 6 ■ Suppression d'un jour férié
- p. 7 ■ Dialogue social du gouvernement
■ Conventions collectives
- p. 10 ■ Du RMI au RMA
■ Livre blanc sur l'apprentissage
■ Défense des chômeurs
- p. 11 ■ 100 000^e contrat-jeune en entreprise
■ Salaires au mérite dans le secteur public
- p. 12 ■ Transports collectifs : restrictions budgétaires
■ Le Clemenceau réformé
- p. 13 ■ Sans-abri victimes du froid
■ Prisons surchargées
■ Éducation nationale : Ferry et le Medef

Tribune

- p. 6 ■ L'émancipation des travailleurs d'Europe sera leur œuvre

Dans le monde

- p. 8 ■ Irak : la reconstruction
■ Chili : l'Église contre le divorce
■ Algérie : la grève des enseignants
- p. 16 ■ Russie : l'affaire n°1 emprisonné

Europe

- p. 9 ■ Grande-Bretagne : les rails du métro cassent
■ Parlement européen

Dans les entreprises

- p. 14 ■ La Poste : suppressions d'emplois
■ Région de Compiègne : licenciements
■ Hôtel Méridien Paris : une grève
- p. 15 ■ Rennes : manifestation
■ SNCF Paris-Austerlitz
■ Giat Bourges (Cher)
■ Échos des hôpitaux

Progrès des discussions LO-LCR sur les élections de 2004

Les discussions entre Lutte Ouvrière et la Ligue Communiste Révolutionnaire pour présenter des listes communes aux élections régionales et européennes de 2004 continuent à progresser.

Les délégations des deux organisations se sont pratiquement mises d'accord sur un projet de profession de foi commune pour les élections régionales. Bien entendu, ce projet, pour devenir la profession de foi commune, doit être voté par les congrès des deux organisations, se réunissant, pour la LCR, le week-end des 1^{er} et 2 novembre et, pour LO, début décembre.

Les deux organisations devront également se prononcer sur un projet de protocole commun. La discussion entre les deux délégations a permis de rapprocher les points de vue sur la plupart des questions essentielles, telles que l'axe politique des deux campagnes, l'intitulé des listes et l'attitude à l'égard des militants ou des groupes qui souhaiteraient participer à ces listes.

Deux points restent cependant à discuter. Le premier est le maintien des listes communes au deuxième tour dans toutes les régions où, ayant recueilli plus de 10 % des votes, elles en auront la possibilité. Cela semble aller de soi que les électeurs qui ont voté pour nos listes au premier tour puissent confirmer leur vote au second et élire des conseillers régionaux qui les représentent. Lutte Ouvrière souhaite que cela soit clairement affirmé dans le projet de protocole.

Le deuxième point encore à discuter concerne également le deuxième tour. Les deux organisations, par ailleurs d'accord pour ne donner, en règle générale, aucune consigne de vote au deuxième tour, envisagent d'appeler à voter pour la liste de gauche au cas où il y aurait un risque de victoire du Front National. Le projet d'accord prévoit que l'appréciation de la

situation et les modalités d'un tel appel devront être discutées et décidées en commun. Lutte Ouvrière souhaite que le protocole d'accord précise que la notion de risque de victoire du Front National signifie, pour lui, prendre la direction d'une région. Dans de telles situations, Lutte Ouvrière a toujours appelé à voter pour des candidats de gauche opposés au FN.

La délégation de la LCR ne souhaitait pas se prononcer sur ces deux points avant la tenue de son congrès. LO, prenant acte de ce retard qui n'a pas permis aux deux délégations de terminer la discussion et donc de présenter à leurs organisations respectives un projet commun définitif, a exprimé son souhait que la discussion sur ce point soit reprise au plus vite afin que le projet de protocole commun soit décidé avant son propre congrès.

La discussion sur la répartition des têtes de listes régionales et des têtes de listes des sections départementales a été engagée mais n'a pas pu être véritablement menée, Lutte Ouvrière étant la seule à proposer un projet de répartition globale, la LCR n'ayant proposé qu'un projet de répartition des têtes de listes régionales, assortie d'une règle accordant automatiquement la tête de section du département le plus important à l'organisation qui n'a pas eu la tête de liste régionale.

Lutte Ouvrière a exprimé son désaccord avec cette proposition qui, d'une part, n'a jamais été discutée en commun et qui, surtout, en ignorant l'implantation locale des uns et des autres, aboutirait à des conclusions préjudiciables à chacune des organisations et à la campagne commune elle-même.

Pour ne citer que cet exemple : Lutte Ouvrière avait obtenu sept élus dans le Nord-Pas-de-Calais alors que la LCR de son côté, qui a deux élus dans la région Midi-Pyré-

nées, a une présence plus importante dans cette dernière région. Elles sont fondées à demander la tête de liste dans leurs régions respectives. Le caractère « équilibré et égalitaire » de l'accord, recherché par les deux organisations, ne peut se réaliser que globalement, à l'échelle de l'ensemble des régions et des départements.

En conclusion, si des progrès importants ont été faits lors des discussions et s'il semble désormais clair qu'il est possible de trouver un accord politique qui convienne à chacune des organisations, sans qu'aucune ait à renier ses idées, le projet d'accord définitif ne pourra être contresigné par les deux délégations que dans les jours qui suivront le congrès de la LCR.

Fêtes de Lutte Ouvrière

DIJON

Samedi 1^{er} et dimanche 2 novembre
La maison de Marsannay
à Marsannay-la-Côte

GRENOBLE

Dimanche 9 novembre
à partir de 11 h 30
Salle du Prisme à Seyssins

Au sommaire de

LUTTE DE CLASSE N° 75 (Octobre 2003)

- **France :**
Les oppresseurs et les semeurs d'illusions
- **L'altermondialisme d'Attac**
Une contestation respectueuse et réformiste
- **Côte-d'Ivoire**
Le climat guerrier monte encore d'un cran
- **Liberia**
Derrière les fractions rivales : pillage impérialiste et rivalités pour le contrôle de la région
- **ANNEXE**
Lutte Ouvrière - Ligue Communiste Révolutionnaire
Un échange de courriers en vue de listes communes aux élections de 2004
- **Tribune**
Après la signature de l'accord sur la formation professionnelle : où va la CGT ?



Prix : 1,5 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,50 euro

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE
B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

Téléphone : 01 48 43 65 58 - Télécopie : 01 48 43 69 94

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

http://www.lutte-ouvriere.org - E-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Union Communiste Internationaliste : http://www.union-communiste.org

E-mail : contact@union-communiste.org

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron

6, rue Florian - 93500 PANTIN

Lutte Ouvrière (Ile-de-France) - c/o Editions d'Avron
153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 PANTIN

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 150 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

	ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE		
	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 N°)
France, DOM-TOM	35 €	18 €	15 €
DOM-TOM, par avion	50 €	25 €	21 €
Europe Afrique Moyen-Orient États-Unis Canada	60 €	30 €	15 €
Asie Océanie autre Amérique	75 €	38 €	26 €
Asie Océanie autre Amérique (voie prioritaire)	90 €	45 €	32 €

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :
PRÉNOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL et VILLE :
COMPLÉMENT D'ADRESSE :
Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de
(rayer la mention inutile).
Ci-joint la somme de :
Règlement :
par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE,
par virement postal à LUTTE OUVRIÈRE, CCP PARIS 26 274 60 R

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 153-155, avenue Jean-Lolive à Pantin (93500) et 6, rue Florian à Pantin (93500) - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 15 000 exemplaires. Impression : Rotos de l'Ile-de-France, 3, rue du Parc, 93150 Le-Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 64995.

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
27 octobre 2003



Un hélicoptère américain abattu vendredi 24 octobre près de Tikrit ; une bordée de roquettes tirée dimanche, à Bagdad, contre l'hôtel où était logé le numéro deux du Pentagone, Paul Wolfowitz ; une vague de cinq attentats, lundi, faisant 42 victimes parmi la population irakienne et visant notamment le siège de la Croix-Rouge à Bagdad ; un autre attentat à la voiture piégée faisant sept morts, mardi, et un GI américain tué dans une attaque aux roquettes, portant à 114 le nombre de soldats américains tués depuis le 1^{er} mai dernier : l'armée des États-Unis n'en a décidément pas fini avec une guerre dont Bush avait déclaré il y a six mois qu'elle était pratiquement terminée.

Les choses ne vont pas mieux quant au moral des troupes américaines. D'après la presse, 478 soldats auraient été rapatriés d'Irak pour des problèmes de « santé mentale ». Au moins treize se seraient suicidés. Vingt-huit permissionnaires auraient refusé de repartir en Irak. Les GI découvrent la réalité de la guerre dans laquelle leur gouvernement les a engagés. On leur avait dit qu'ils portaient délivrer le peuple irakien d'une horrible dictature et qu'ils seraient donc accueillis en libérateurs par la grande majorité de la population. Et au fil des jours ils ont découvert que la grande majorité de la population irakienne, et pas seulement les partisans de Saddam Hussein, ne souhaitait qu'une chose, qu'ils repartent le plus vite possible. D'autant qu'après les destructions dues à la guerre et aux bombardements américains, le peuple irakien se

L'armée américaine en Irak

Un enlèvement prévisible

retrouve dans une situation bien pire, dans sa vie de tous les jours, que celle qu'il connaissait sous Saddam Hussein, et qu'en fait de « reconstruction » du pays, dont parlent tant les dirigeants américains, rien ne se fait pour remettre en route l'économie.

C'est un scénario classique. Quand les classes dominantes ont besoin d'envoyer de jeunes hommes à la guerre, de leur faire massacrer des innocents en risquant de se faire tuer eux-mêmes, elles ne leur disent jamais qu'on les envoie défendre les intérêts économiques des classes possédantes. On leur parle de la défense du « droit », de la « démocratie », de la « civilisation ». « *On croit mourir pour la patrie*, écrivait déjà Anatole France il y a quatre-vingts ans, *et on meurt pour les industriels et les banquiers* ». La guerre menée par Bush et Blair pour le pétrole irakien n'a pas échappé à la règle.

Wolfowitz pouvait bien déclarer, après l'attentat dont il avait failli être victime, qu'il s'agissait « *des actes désespérés d'un régime moribond* », il est de plus en plus évident que l'armée américaine s'enlise dans un conflit dont on ne voit pas la fin. Et le fait que les opérations militaires américaines soient présentées comme de simples opérations de « maintien de l'ordre » ne change rien à la chose.

L'armée française a connu cela en Algérie, de 1954 à 1962, où de « *dernier quart d'heure* » en « *dernier quart d'heure* », comme disaient les « va-t-en-guerre » de l'époque, elle a mené durant huit ans une répression atroce, avant que les gouvernants français finissent par se rendre à l'évidence et à recon-

naître le droit du peuple algérien à l'indépendance.

L'armée américaine a elle aussi déjà fait cette expérience, au Vietnam, il y a une trentaine d'années, où d'envoi de conseillers militaires en envoi d'autres conseillers, elle a fini par engager des centaines de milliers d'hommes... qui se sont révélés impuissants à imposer à un peuple un régime politique dont il ne voulait pas.

Nul ne peut prédire comment évoluera la situation en Irak. Et l'une des pires conséquences de l'intervention américaine, c'est qu'elle a fait des islamistes irakiens des acteurs clefs de la situation, eux qui rêvent d'imposer dans leur pays un régime qui pourrait se révéler bien pire, pour les travailleurs irakiens et pour les femmes, que celui de Saddam Hussein.

Mais les difficultés rencontrées par l'armée américaine prouvent aussi qu'en dépit de sa suprématie économique et technologique, de sa puissance militaire, l'impérialisme américain est bien incapable d'imposer sa loi comme il le voudrait. Et les problèmes qu'il rencontre aujourd'hui avec ses propres troupes prouvent que la vraie ligne de démarcation qui sépare deux mondes hostiles n'est pas entre le camp du « bien » et les pays de « l'axe du mal », comme le prétend Bush, ni entre les habitants des pays riches et ceux des pays pauvres. Mais entre les exploités d'un côté et ceux qu'ils trompent et qu'ils oppriment, quelle que soit leur nationalité.

Arlette LAGUILLER

**La prochaine réunion du CERCLE LÉON TROTSKY
aura pour thème :**

**La Sécurité sociale et le système de santé
Vendredi 7 novembre à 20 h 30**

**Théâtre de la Mutualité - 24 rue Saint-Victor - PARIS 5^e
(Métro : Maubert-Mutualité) - Participation aux frais : 3 euros**

• Retraites complémentaires :

La note du patronat est salée !

Les représentants du patronat viennent de faire connaître leurs exigences à propos des retraites complémentaires. Retraités et futurs retraités verraient leurs droits gravement remis en cause. Il n'y a bien évidemment que le patronat qui n'aurait rien à payer.

Après les lois visant à réduire les droits des futurs retraités, il restait à traiter le dossier des retraites complémentaires pour les salariés du privé, ce à quoi le patronat s'emploie activement. Celles-ci sont gérées dans le cadre d'un régime paritaire par les représentants des syndicats de salariés et du patronat : L'ARRCO, pour les salariés hors encadrement, et l'AGIRC, pour la caisse des cadres et assimilés. Le montant de ces retraites complémentaires, qui représente jusqu'à 40 % du montant total de la retraite, est donc vital pour les retraités et futurs retraités.

Au printemps dernier, le patronat avait menacé de s'attaquer brutalement aux retraites complémentaires si ses revendications concernant le recul de l'âge de la retraite pour les salariés du privé n'étaient pas prises en compte. Il n'avait pas besoin de menacer pour que le gouvernement reprenne ses vœux. Or aujourd'hui que cette partie de l'affaire est acquise pour lui, il reprend ses anciennes exigences, sans complexes.

Lundi 27 octobre, le patronat a présenté sa note lors d'une réunion avec les syndicats. Pour les futurs retraités, il réclame que le prix d'achat des points acquis chaque année soit augmenté. Si le prix des points était augmenté, chaque salarié en aurait moins et, au final, il aurait une pension diminuée. De plus, le Medef exige aussi que ce prix majoré pour l'acquisition des points soit revalorisé chaque année du montant de l'augmentation moyenne des salaires, soit beaucoup plus qu'aujourd'hui. Par contre le Medef revendique que les pensions servies aux retraités soient dorénavant revalorisées du seul montant de l'indice officiel des prix, encore diminué de 0,5 % supplémentaire. Jusqu'ici les pensions étaient revalorisées du montant de l'augmentation

moyenne des salaires. La différence est considérable. Pour les retraités du régime général on a calculé que le différentiel entre les augmentations officielles des prix et celles des salaires réels allait de 20 à 25 % en moins de vingt ans. C'est donc une baisse brutale et générale des pensions actuelles comme futures que voudraient imposer les représentants du patronat.

Les porte-parole du Medef ajoutent que bien évidemment, pour eux, il n'est pas question que le patronat mette la main à la poche pour un seul centime.

Et comme si ces déclarations n'étaient pas suffisamment provocatrices en elles-mêmes, les patrons ajoutent que ces mesures contre les retraités et futurs retraités ne seraient qu'un début, puisque les sacrifices imposés ne couvriraient « qu'un tiers à la moitié des besoins ». Et, pour finir, le patronat refuse de garantir le paiement des retraites complémentaires pour les retraités ayant entre 60 et 65 ans, car pour lui la retraite à 60 ans n'a plus lieu d'être, quel que soit le temps de cotisation des intéressés. Cette décision entraînerait immédiatement une baisse des pensions des retraités entre ces deux âges de 25 % et plus.

Mais le plus étonnant, ce n'est pas le culot du patronat qui avance ses revendications, mais le silence assourdissant des dirigeants des confédérations syndicales. Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT, avait promis au printemps un automne très chaud si le patronat osait s'attaquer aux retraites complémentaires. Le patronat attaque sans retenue. Alors, qu'attendent ces dirigeants syndicaux pour appeler les travailleurs à faire échec aux plans patronaux ?

Il n'y a aucune raison pour que les travailleurs se soumettent à cette remise en cause radicale de leurs retraites. C'est sur les profits considérables du patronat qu'il faut aller chercher l'argent.

P. S.

• Immigration

Les patrons veulent des immigrés, quand ça les arrange

Au moment où Sarkozy veut « doubler les reconduites à la frontière », comme il l'a indiqué dans une circulaire envoyée aux préfets le 22 octobre, le Conseil économique et social vient de donner ses conclusions en matière d'immigration du travail.

« La France, comme tous les pays de l'Union européenne, (...) devrait avoir besoin d'immigration », explique le rapport. D'ici 2020 il sera nécessaire, pour l'économie française, de recourir à une main-d'œuvre immigrée, dont les niveaux de qualification peuvent être divers, et ce, dans de nombreux secteurs : nouvelles technologies, services, secteur sanitaire et social, tourisme. Le rapport considère donc qu'il faudrait entrouvrir les frontières et il recommande que le nombre de migrants soit de 10 000 par an jusqu'en 2020.

Ce n'est pas la première étude, dans une période récente, qui va dans ce sens. À la fin de 1999, l'Organisation de coopération et de développement économique avait estimé que, pour faire face au vieillissement de la population et à la pénurie dans certains secteurs, la France devrait, dans les dix ans à venir, faire appel à « l'immigration de travail ». En novembre 2002, le Commissariat général au Plan avait tiré les mêmes conclusions. Et cette orientation n'est



Manifestation en avril 2002, contre les discriminations. Les immigrés tels que les voudraient les autorités et le patronat : sous-payés, corvéables à merci et avec des papiers.

pas réservée à la France, elle est aussi celle d'autres pays développés, l'Allemagne, l'Italie et quelques autres.

Le rapport du Conseil économique et social souligne que « le recours à une immigration maîtrisée et organisée peut contribuer, dans les années à venir, à la croissance économique, au développement de l'emploi, au financement des retraites et de la protection sociale. » C'est ainsi qu'il propose de régulariser des travailleurs en situation irrégulière selon des « formules souples », puisqu'« une partie de l'illégalité est engendrée par la réglementation ».

En fait, le patronat dans son ensemble est favorable à l'immigration, quand elle correspond à ses besoins. C'est le cas

aujourd'hui. Mais cela a été le cas à de nombreuses reprises, par le passé, quand il s'est agi de trouver des mineurs, polonais, italiens ou autres, pour travailler dans les galeries des mines de charbon du Nord, ou de fer dans l'Est ; puis des Marocains qu'on est allé chercher pour assurer la relève et qu'on a retrouvés, avec d'autres travailleurs, originaires des pays du Maghreb, sur les chaînes des usines automobiles.

« L'invasion » que Le Pen et des gens de son acabit comme Sarkozy agitent comme un épouvantail, n'est donc pour eux qu'un moyen d'engranger des suffrages. Rien de plus !

D.M.

• Loyers du secteur privé

Le gouvernement encourage les hausses

Le ministre du Logement, de Robien, a demandé de la « retenue » dans la hausse des loyers HLM. Cela alors qu'il admet que les loyers flambent dans le secteur privé.

Il ne manque pas d'air, ce ministre dont la politique pousse à l'augmentation des loyers dans tous les secteurs. À commencer par les coupes claires opérées dans les crédits affectés à la construction et à la réhabilitation des HLM ainsi que dans les crédits destinés à l'amélioration de l'habitat. Le budget du Logement est même l'un de ceux qui subissent les plus fortes baisses pour 2004, passant de 7,4 milliards d'euros à 6,5 milliards, tandis que l'enveloppe consacrée au parc locatif social passe de 474 à 458 millions.

Les organismes HLM seront donc encore plus tentés de

mettre à la charge des locataires les dépenses engendrées par l'entretien et la rénovation des immeubles. De même, la baisse des crédits alloués à la construction de logements sociaux ne permettra pas de faire face aux besoins, d'autant qu'un retard considérable a été pris par les gouvernements précédents. Cette situation pousse un nombre croissant de locataires à se tourner vers les logements privés. Quant aux propriétaires, ils profitent de la progression de la demande pour pratiquer des loyers de plus en plus élevés.

Enfin, de Robien encourage les propriétaires à pratiquer des loyers prohibitifs. Pour satisfaire les appétits des investisseurs privés, il vient par exemple de relever de 40 %, voire de 50 % les loyers maximums autorisés dans le secteur intermédiaire (dont les loyers

sont en principe à mi-chemin entre les tarifs HLM et ceux du privé) pour pouvoir prétendre à certains avantages fiscaux. Ainsi, en région parisienne, le propriétaire d'un logement neuf peut désormais exiger jusqu'à 18 euros de loyer par mètre carré et par mois (au lieu de 12,90, l'an dernier) tout en conservant le bénéfice des aides de l'État sous forme d'importantes économies d'impôt.

De la « retenue », il en faudrait certainement pour l'évolution des loyers, mais il en faudrait aussi dans l'hypocrisie de De Robien. Quant aux besoins en logements décents à des prix abordables, ils nécessitent une politique du logement à laquelle le gouvernement actuel et de Robien tournent le dos.

R. M.

• Budget de la Sécurité sociale

Nouvelle attaque du gouvernement

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2004, actuellement en discussion au Parlement, ne répond pas à l'urgence de dégager des moyens supplémentaires, en personnel et en équipements, pour les hôpitaux et les maisons de retraites, de façon à ce qu'une catastrophe comme celle de l'été ne puisse plus se reproduire. Non seulement le gouvernement se refuse à financer l'indispensable, mais il veut encore faire faire des économies à l'assurance maladie sur le dos des assurés sociaux.

L'accent est mis délibérément, non pas sur les dépenses qu'il faudrait financer en urgence, mais sur le déficit qualifié « d'abyssal » de l'assurance maladie. Comme pour les retraites, il s'agit d'orchestrer

une campagne de mensonges destinés à semer l'inquiétude pour faire accepter l'idée d'une « réforme » de l'assurance maladie qui réduira à un strict minimum la couverture maladie offerte par la Sécu, à charge pour ceux qui en ont les moyens de s'adresser à des assurances complémentaires privées et bien sûr payantes.

L'argument du déficit est d'autant plus mensonger que celui de la Sécurité sociale est cinq fois moins important que le déficit du budget de l'État, creusé délibérément par les aides aux entreprises dont personne parmi nos gouvernants et autres experts ne réclame qu'on examine si elles sont à fonds perdus ou pas ! Ce sont des dizaines de milliards d'euros que l'État pourrait économiser rien qu'en

supprimant toutes les aides accordées, sous prétexte de favoriser l'emploi, et qui ont largement prouvé leur inefficacité. Mais le gouvernement préfère de beaucoup cesser de rembourser des médicaments prétendument peu efficaces pour économiser quelques millions d'euros sur le dos des usagers, que d'en économiser des milliards au détriment du patronat !

Non seulement le déficit représente en 2003 moins de 4 % du budget de la Sécurité sociale, mais si les gouvernements ne faisaient pas financer par la Sécurité sociale bien des dépenses qu'il n'y a aucune raison de financer sur les cotisations des salariés, comme la construction des hôpitaux, les études médicales, la cessation anticipée d'activité des méde-

cins libéraux ou la modernisation des cliniques privées, pour ne citer que quelques exemples, il y aurait de quoi assurer une protection médicale et sanitaire bien meilleure à la population sans augmenter toujours les prélèvements sur les salariés.

En fait dans une société où la priorité serait de satisfaire les besoins de la population, il serait normal que la santé publique soit une priorité et que l'accès aux soins, aux possibilités de traitements qu'offre la science médicale, soit gratuit pour tous. Ce devrait être l'un des premiers services publics, avec l'éducation, que l'on chercherait sans cesse à améliorer alors qu'aujourd'hui patronat et gouvernement considèrent que les soins dispensés et les prestations

versées à la population laborieuse sont du gaspillage.

On nous dit déjà que le projet de réforme devrait être bouclé avant l'été prochain, après une très large concertation. En fait, il s'agit surtout de tenter de mettre l'opinion en condition avec l'aide des experts et des médias, de laisser passer les élections sans trop faire de vagues et ensuite de tenter de passer en force à la veille des vacances.

Mais la « réforme » que va concocter le gouvernement sera une attaque en règle de plus contre le monde du travail, une de plus après les retraites et l'assurance-chômage. L'attaque est d'ores et déjà annoncée : il reste aux travailleurs à préparer la riposte.

Dominique CHABLIS

• Déremboursement des médicaments

L'industrie pharmaceutique s'engraisse

Depuis le 24 septembre, 84 médicaments ne sont plus remboursés par la Sécurité sociale, dont des médicaments contre la douleur, contre la toux ou encore des collyres et des pommades. Ils sont les premiers d'une liste de plus de 600 médicaments qui vont subir le même sort dans les deux prochaines années, au prétexte que leur « service médical rendu » serait « insuffisant », voire que certains seraient nocifs.

Mais il faut savoir. Soit ces médicaments sont dépassés voire dangereux et aujourd'hui remplaçables par des médicaments plus efficaces, auquel cas ils n'ont plus à être fabriqués, soit pour l'instant il n'y a rien de mieux, et pourquoi ne les mettre à la disposition que de ceux qui ont les moyens de se les payer ? Car bon nombre des médicaments de la liste des « déremboursés » continuent à être fabriqués puis vendus en pharmacie. Mais cher, très cher ! Par exemple des comprimés de Néo-Codion, un médicament contre la toux, ont pratiquement doublé, passant en un mois de 2,50 euros à 3,50 euros la boîte, et un collyre jusqu'ici vendu à 2,17 euros s'achète désormais à plus de 11 euros, près de cinq fois plus cher !

En effet si, pour les médicaments remboursés, les labora-

toires sont contraints de se soumettre aux prix fixés par le ministère et autres autorités administratives de la Santé, dès lors que ces médicaments ne sont plus remboursés, les mêmes laboratoires sont libres de fixer leur prix de vente. De plus, ils peuvent alors faire de la publicité à la télévision, dans les journaux et dans les vitrines des officines... afin de gagner de nouveaux consommateurs.

Comme en témoignent les placards publicitaires contre le rhume ou la constipation qui s'étalent aujourd'hui en devanture des pharmacies, nombre de laboratoires choisissent, sans y être aucunement contraints, de dérembourser eux-mêmes certains de leurs médicaments. Ce n'est pas l'état de nos nez et de nos intestins qui les préoccupe mais la prospérité de leurs portefeuilles. Car pour eux, les médicaments sont des marchandises comme les autres. Ils sont d'abord faits pour être vendus avec profit et, s'ils soignent, ce n'est en quelque sorte qu'un effet secondaire.

Voilà bientôt trente ans que les gouvernements successifs diminuent les remboursements de médicaments, sous prétexte de combler un « trou » dans le budget de la Sécurité sociale. En 1977, le plan Veil avait inauguré en la matière en faisant passer de 70 à 40 % le remboursement

de médicaments dits alors « de confort », puis survinrent les plans Bérégovoy, Dufoy, Évin, Juppé, les mesures Aubry, etc. Le « trou » n'a fait que s'agrandir, les plus démunis ont de moins en moins accès aux soins, mais les laboratoires, eux, ont vu leurs profits s'envoler.

Sophie GARGAN



Les armoires à pharmacie des uns remplissent les coffres-forts des autres.

Le Père Noël est une ordure

Cette année, Raffarin a bon papa Noël en reconduisant sans sourciller la prime du

même nom, attribuée à tous les chômeurs en fin de droits. Presque un million et demi de personnes vont recevoir royalement moins de 150 euros en moyenne à ce titre.

Raffarin a le cadeau pingre. Surtout quand on sait que son gouvernement s'apprête à enlever cent fois plus de la main gauche ce qu'il donne de la main droite, en privant d'Allocation Spécifique de Solidarité des centaines de milliers de chômeurs dans les mois à venir.

Alors si Raffarin pense que sa prime va suffire à faire oublier tout le reste, il croit... au Père Noël.

Jean RAYNARD



Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

L'émancipation des travailleurs d'Europe sera leur œuvre

Le vendredi 24 octobre, l'Italie a été paralysée par des débrayages et manifestations, du public comme du privé, contre de nouvelles attaques contre les retraites. Les trois principales confédérations syndicales (CGIL, CISL et UIL) avaient lancé l'appel à 4 heures de grève générale, suivi par 10 millions de travailleurs, dont un million et demi ont manifesté dans une centaine de villes au total. Là-bas comme ici, l'offensive gouvernementale contre les retraites a démarré dans la première moitié des années 1990. Cette fois, Silvio Berlusconi (qui a copié Jean-Pierre Raffarin et présenté son projet par courrier à tous les citoyens) voudrait imposer, pour la retraite, un minimum de 40 annuités de cotisation, ou le départ à 65 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes. Incitation aussi à travailler au-delà, par la carotte de 30 % de bonus. Ouverture aux fonds de pension. Comme dans tous les pays de l'Europe industrielle, ces attaques contre les retraites ont lieu sur fond de chômage massif, de travailleurs jetés à la rue bien avant d'avoir pu cotiser ce qu'il fallait pour bénéficier d'une retraite décente. Le patronat italien avait été précurseur de ces fameuses Casa d'integrazione... ou préretraites à peine déguisées lancées par Fiat. Grâce aux deniers de l'État. Renault et Peugeot ne se sont pas privés de suivre !

La semaine précédente, on avait assisté à la comédie d'un Jacques Chirac représentant mandaté de son collègue Gerhard Schröder devant le sommet européen de Bruxelles, pour permettre au chancelier de présenter en personne devant le Bundestag le volet « chômage » de son triptyque d'attaques contre les travailleurs (après les attaques contre la santé d'il y a un mois, avant celles prévues contre les retraites).

Le projet a effectivement été voté par le Bundestag. La durée d'indemnisation du chômage doit passer de 32 mois à 12 mois pour les moins de 55 ans, à 18 mois pour les 55 ans et plus. Le chômeur qui refuse une première proposition d'embauche peut voir ses indemnités amputées de 30 %, ou complètement supprimées. L'Office fédéral du Travail change de nom et surtout devient un genre d'ANPE musclée, voire d'agence d'intérim pouvant louer gratuitement du personnel au patronat. Et surtout, les allocations de fins de droits doivent être fusionnées, et alignées par le bas, sur l'aide sociale minimum (345 euros à l'Ouest, 331 euros à l'Est, accordée sous certaines conditions de « patrimoine »).

Partout, ces mesures s'accompagnent de la même campagne anti-ouvrière abjecte. A en croire les Chirac, Schröder ou Berlusconi, les travailleurs videraient les caisses de maladie en y recourant pour des bobos. Ils videraient les caisses de chômage par leur goût à flemmarder. Ils grèveraient les caisses de retraites pour être fatigués de naissance ! Les mensonges les plus grossiers sont bons pour justifier la casse des systèmes de protec-

tion sociale – pourtant pas si protecteurs dans bien des pays. Partout, c'est la même marche forcée vers l'appauvrissement des travailleurs, sous des formes et à des rythmes à peine différents. Pour grossir les revenus du capital et lui préserver sa rentabilité, récession ou pas, par l'apport de ce que l'État vole sur les maigres revenus du travail.

Et la classe ouvrière européenne ? Si sa situation ne cesse de se dégrader, si elle laisse faire sans être nulle part à l'offensive, elle est pourtant loin d'être sans réactions. Quand les directions syndicales appellent à des mobilisations, et veulent qu'elles soient des succès, les travailleurs répondent et parfois massivement, comme on vient de le voir en Italie.

Mais nulle part, les bureaucraties syndicales ne contestent les politiques gouvernementales dites de « réformes sociales ». Elles les dénoncent comme brutales, malhabiles, mal expliquées mais confirment néanmoins les arguties patronales et gouvernementales, selon lesquelles il y aurait trop de travailleurs âgés, malades, au chômage, pour les caisses sociales (dont souvent elles participent à la gestion). Elles apportent de l'eau au moulin du patronat qui pressure sans fin les travailleurs. Ces bureaucraties ne sont pas des directions dignes de ce nom pour les travailleurs, elles sont d'ailleurs des appendices des partis de gauche (voire de droite) qui mènent les attaques anti-ouvrières quand ils sont au gouvernement.

Aujourd'hui en Allemagne, pas un député social-démocrate (dont plus de la moitié se prétend syndicaliste) n'a voté contre la « réforme » de Schröder. Et les menaces de descendre dans la rue proférées entre autres par le nouveau syndicat fusionné des services publics, *Ver.di*, restent en l'état. Aucun appel sérieux. Seule une petite gauche syndicale tente le coup d'une manifestation à Berlin le 1^{er} novembre.

En Italie certes, il y a eu appel et mobilisation, mais à l'initiative de bonzes syndicaux qui se disent partisans d'une introduction douce de la « réforme » et remettent à la mi-décembre, loin, une éventuelle nouvelle journée de protestation.

Quant à la France, on a pu juger au printemps dernier la politique des dirigeants de la CFDT, mais aussi celle des dirigeants de la CGT qui ont cassé les débus de grève dans les transports. On peut juger de leur platitude à tous, en cet automne où pourtant les attaques gouvernementales redoublent. Pas un alignement de cils de quiconque pour appeler les travailleurs à une riposte.

Mais rien n'est perdu. Car patrons et gouvernements, accompagnés par les bureaucraties syndicales, s'appliquent à étendre à l'échelle continentale, de la Grèce qui connaît aussi des journées de protestation à la Belgique, en passant par la France et l'Allemagne, leurs prétendues « réformes sociales » et le mécontentement ouvrier qui va avec.

Convergences Révolutionnaires n° 29 (septembre-octobre 2003), bimestriel publié par la Fraction

● **Dossier** : L'altermondialisation : Réforme ou révolution ? Aménagement ou renversement du capitalisme ? Dans quel camp est donc le mouvement altermondialiste ?

● **Articles** : le « sauvetage » de la Sécu par le gouvernement ; l'été chaud des intermittents du spectacle ; l'enlèvement américain au Moyen-Orient ; la guerre menée par Blair aux réfugiés en Grande-Bretagne.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 €, ou s'abonner (1 an : 9 € ; de soutien : 15 €) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• La suppression d'un jour férié

Un plan de solidarité... mais avec les patrons

Bien que le gouvernement s'en défende en disant que « les dispositions finales ne sont pas encore arrêtées », le lundi de Pentecôte ne serait plus un jour férié dès 2004. Cette journée de travail supplémentaire demandée aux salariés devrait rapporter entre 1,5 et 1,9 milliard d'euros servant à financer une aide aux personnes âgées et aux handicapés.

Depuis la canicule de cet été et les 15 000 morts qui ont été la conséquence du sous-équipement en matériel mais surtout du sous-effectif dans les hôpitaux publics et les maisons de retraite, l'appel à la « solidarité nationale » a été dans toutes les bouches des responsables gouvernementaux. Mais parmi les différentes hypothèses envisagées à la fin de l'été pour savoir quelles formes donner à cet effort national, une aurait soulevé l'enthousiasme du baron Seillière. « Une idée formidable », avait-il dit. Cette idée qui consiste donc à supprimer un jour férié a été retenue par le gouvernement. La charge en sera supportée par les salariés et les retraités imposables, tandis que les patrons seront non seulement épargnés, mais bénéficieront en plus de retombées.

Un cadeau au patronat payé par les salariés et les retraités...

Sous quelle forme ce jour de travail supplémentaire imposé aux salariés devrait-il revenir à l'État ? Les entreprises privées reverseraient à l'État une cotisation nouvelle de 0,2 à 0,25 % de la masse salariale. Mais cette somme est loin de correspondre au produit de l'activité d'une journée de travail, chiffrée à 0,46 % de la masse salariale annuelle. Si l'on fait les comptes, et ils sont simples, on voit que la moitié au moins des bénéfices gagnés à l'occasion de ce jour travaillé iront directement dans la poche des patrons. Beaucoup plus, en fait, si l'on ajoute les heures de travail effectuées gratuitement par leurs salariés !

En ce qui concerne les fonctionnaires, l'État verserait une cotisation équivalente. Les retraités imposables seraient eux aussi rançonnés pour financer le plan d'aide aux personnes âgées.

Ceux qui échappent à cet impôt supplémentaire sont les chômeurs (bien que la possibilité de les faire payer ait été

évoquée) et les retraités non imposables. Mais parmi ceux qui seront dispensés de payer, il y a aussi les agriculteurs et les professions indépendantes qui n'emploient aucun salarié : les commerçants, les médecins, les avocats, etc., toutes professions qui rapportent autrement plus qu'un salaire d'ouvrier ou de caissière de supermarché.

Quant aux revenus du capital, le gouvernement parle bien de les taxer, mais cela ne se ferait qu'à hauteur de 200 millions d'euros, peu de choses comparées à la baisse de l'impôt sur le revenu, dont ils ont été les principaux bénéficiaires. C'est dire combien est dérisoire la ponction envisagée sur leurs revenus au titre de la solidarité envers les personnes âgées !

...Pour des mesures « symboliques » envers les personnes âgées

L'argent ainsi versé, en fin de compte exclusivement par les salariés, devrait pour 500 millions d'euros aller à l'Allocation personnalisée d'autonomie, aide destinée aux personnes dépendantes de plus de soixante ans, le reste servant à financer des investissements « très symboliques », aux dires d'un conseiller gouvernemental. Et il est sûr qu'on ne peut guère espérer que ce gouvernement, tout entier au service des possédants, aille au-delà du symbolique pour améliorer la situation des hôpitaux ou des maisons de retraites publiques.

Si le gouvernement avait vraiment voulu dégager des ressources pour aider les personnes âgées, il n'aurait pas besoin d'imposer un jour de travail supplémentaire aux salariés, il aurait pu obtenir la même somme en n'appliquant pas la baisse de 3 % de l'impôt sur le revenu, qui ne profite vraiment qu'aux plus riches. En demandant aux travailleurs de supporter seuls le prétendu effort envers les personnes âgées, le gouvernement montre une fois de plus qu'il est au service des possédants. Mais en plus du cynisme affiché et du mépris dans lequel il tient les travailleurs, il y ajoute l'hypocrisie. Sous couvert de grandes déclarations sur la « solidarité », les travailleurs paieront la démagogie gouvernementale, tandis que les patrons en tireront un bénéfice direct.

Marianne LAMIRAL

La véritable histoire de Lutte Ouvrière

Par Robert Barcia, alias Hardy
Entretiens avec Christophe Bourseiller
Éditions Denoël Impacts prix : 17 euros

Envoi franco, en écrivant à :
Lutte Ouvrière BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18
Joindre 17 euros par chèque, à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE
Bien spécifier l'adresse d'envoi



• Dialogue social du gouvernement

Un retour en arrière

François Fillon, le ministre du Travail, a fait déposer vendredi 24 octobre devant le Conseil d'État le projet de loi qui modifierait les règles de la négociation sociale dans le pays. Ce que le représentant du gouvernement appelle très pompeusement « *la Refondation de la démocratie sociale* » porte pour l'essentiel sur la prise en compte d'une vieille revendication du patronat : la possibilité dans chaque entreprise de faire adopter des droits inférieurs à la loi et aux conventions collectives. Si le projet de Fillon était adopté, il s'agirait d'un recul important par rapport la situa-

tion actuelle qui n'est déjà pas bien brillante.

Il y a bien longtemps que les conventions collectives applicables dans les entreprises, en particulier dans les grandes, sont très éloignées de la situation réelle des salariés, puisque les salaires, les conditions de travail, les congés et surtout la réduction du temps de travail, sont bien souvent régis par des accords d'entreprise. Mais il n'empêche que dans la situation actuelle, où les travailleurs sont confrontés aux attaques permanentes de la part de leur patron, les conventions collectives représentent une sorte de filet

de protection, surtout dans les entreprises moyennes et petites : c'est le minimum garanti pour tous les salariés, et cela indépendamment du rapport de forces à l'intérieur de l'entreprise.

Jusqu'ici, il existe en France un principe qui fait qu'un accord d'entreprise ne peut être inférieur à la convention collective, et une convention collective ne pouvait être inférieure aux garanties prévues dans la loi. C'est bien cela qui dérange les patrons. Entre autres à cause de la crainte du chômage, les patrons pensent dorénavant pouvoir imposer, entreprise par

entreprise, des conditions de travail ou des salaires plus profitables pour eux. Et c'est pour cela que les représentants des patrons regroupés au sein du Medef réclament au gouvernement une nouvelle loi qui leur permette d'imposer plus facilement leurs diktats.

Le gouvernement espère que son projet ne soulèvera pas trop de vagues grâce à la concession faite aux deux principaux syndicats, la CGT et la CFDT, d'instaurer une règle majoritaire devant leur permettre de se retrouver les interlocuteurs privilégiés lors de futurs accords. Ainsi, les accords ne seraient validés à l'avenir que s'ils sont signés par les syndicats ayant recueilli la majorité des voix aux élections professionnelles d'une entreprise. Mais bien que l'ensemble des confédérations syndicales

se soient déclarées hostiles à ce projet de loi, cette nouvelle attaque dont les travailleurs pourraient faire les frais a été préparée et au moins facilitée par la politique de l'ensemble des confédérations syndicales, qui toutes ont contribué à dévaloriser les conventions collectives en jouant le jeu des accords maison.

La classe ouvrière n'est forte que de son nombre, de sa conscience collective d'avoir des intérêts communs à défendre. Cette conscience ne peut se forger que dans des combats pour des revendications communes. La volonté du gouvernement de prendre le chemin opposé, pour faciliter la tâche aux patrons, ne peut qu'inciter, plus que jamais, à refuser les divisions.

Paul SOREL

• Conventions collectives et intérêts communs

Renouer avec la lutte collective

Tant que les travailleurs n'auront pas mis fin au pouvoir absolu des patrons sur l'économie, la classe ouvrière ne pourra dans ces combats partiels qu'imposer des reculs limités à la classe capitaliste. Des lois et les conventions collectives ont permis dans le passé de garantir, au moins pour un temps, les avancées arrachées par la lutte collective. Ce fut le cas pour la loi sur l'interdiction du travail des enfants, l'interdiction du travail de nuit pour les femmes, la journée de huit heures, les 40 heures et les congés payés. Les grèves de mai et juin 1936 amenèrent la généralisation des conventions collectives, qui dès lors s'appliquèrent à toute une profession, dans les petites entreprises comme dans les grandes. Le mouvement ouvrier affirmait ainsi son unité et sa volonté d'imposer les mêmes droits pour tous.

Mais au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, la principale préoccupation des dirigeants de la CGT et du Parti Communiste, très largement majoritaires parmi les travailleurs, était d'être considérés comme des partenaires à part entière dans la gestion des affaires de la bourgeoisie française. Pour prouver leur bonne volonté et leur « utilité » ils s'engagèrent à remettre sur pied l'appareil de production de la bourgeoisie. Les délégués du personnel se muèrent en véritables contremaîtres, incitant les travailleurs à produire toujours plus. A la même époque, les



En 1936, c'est la grève générale qui a imposé les conventions collectives.

dirigeants syndicaux appelaient à la reconstruction nationale, condamnant les grèves qualifiées « d'arme des trusts ».

Rejetés dans l'opposition pour de nombreuses années, ces mêmes dirigeants politiques et syndicaux ne se fixèrent plus comme but le maintien et l'amélioration des conventions collectives. Au nom du réalisme, bien des dirigeants syndicaux mirent en avant des revendications catégorielles et flattèrent les particularismes et les préjugés corporatistes. Ce sont eux qui défendirent auprès des militants la perspective des accords d'entreprise, en lieu et place des conventions collectives. Une telle politique, visant à négocier pour des secteurs limi-

tés de petits avantages, aboutit logiquement à diviser les travailleurs et à permettre aux patrons de revenir plus facilement en arrière en annulant des dispositions favorables contenus dans les conventions collectives.

La grève de mai-juin 68, où la classe ouvrière se retrouva rassemblée dans la grève, donna un nouveau souffle à la revendication collective des travailleurs. Mais l'intermède fut de courte durée car avec l'arrivée de la gauche au pouvoir, en 1981, et la collaboration ouverte du plus puissant des syndicats, la CGT, à la politique antiouvrière engagée par le PS avec le soutien du PCF, une période de recul des droits ouvriers collec-

tifs s'affirmait à nouveau.

Avec la venue de la gauche plurielle au pouvoir, sous la direction de Jospin, de 1997 à 2002, cette politique continua comme auparavant. Toutes les confédérations syndicales se sont, par exemple, réjouies que les lois Aubry aient permis la multiplication d'accords d'entreprise, voire même limités à des parties d'entreprise. Au lieu de revendiquer des droits pour tous, les syndicats ont accepté de diviser à l'extrême les travailleurs, au plus grand profit du patronat.

Certes, les conventions collectives, et même la loi, ne sont pas des protections absolues qui protègent les travailleurs. Ce ne sont que des points d'appui qui

devraient servir à renforcer l'idée que les intérêts de chacun sont les intérêts de tous. Défendre des revendications communes, de mêmes droits pour tous, permet au contraire d'unifier la classe ouvrière, sa conscience et ses combats. C'est cela que les militants ouvriers appelaient la conscience de classe, c'est-à-dire la conscience que leur classe, quelle que soit la profession, le niveau hiérarchique, le secteur d'activité, les statuts, avait des intérêts communs à défendre.

Pour le monde du travail, l'urgent aujourd'hui est de renouer avec cette conscience. C'est indispensable pour garantir à l'avenir les droits et l'avenir de tous.

• Un « téléthon » pour l'Irak

La reconstruction... au bon cœur des capitalistes

La conférence internationale qui vient de se tenir à Madrid visait en théorie à recueillir les fonds nécessaires à la reconstruction de l'Irak. Celle-ci étant actuellement au point mort, il s'agissait d'abord d'une opération de promotion, un « téléthon » selon les termes du dirigeant américain Colin Powell.

Il fallait au moins faire en sorte que le bilan des sommes collectées donne l'illusion que les crédits pour la reconstruction de l'Irak étaient là, même si ce n'est pas vraiment le cas.

On parle de 33 milliards de dollars, mais nul ne peut dire si cette somme sera finalement réunie. Les engagements sont de natures très différentes : des dons, des prêts, des crédits conditionnés à des commandes aux entreprises du pays souscripteur, ou encore des sommes annoncées aujourd'hui qui seraient déjà mises en œuvre...

• Chili

L'Église contre le divorce

En 1997, les députés chiliens avaient approuvé majoritairement un projet de loi autorisant le divorce, mais ce n'est que cette année que les sénateurs pourraient autoriser celui-ci. L'Église chilienne, qui depuis un siècle s'oppose à tous les projets de loi visant tant soit peu à réformer le code civil du mariage et à permettre le divorce, est repartie en campagne pour faire avorter ce projet.

Depuis huit ans, tout ce que le Chili compte de vieilles barbes réactionnaires, hommes de droite et anciens soutiens de Pinochet, mais aussi dignitaires de l'Église en tête, se sont activés pour faire barrage à une loi pourtant bien timide et peu engageante pour ceux et celles qui devront y avoir recours.

En effet, d'après le projet, les époux candidats au divorce devront l'être d'un commun accord. Si ce n'est pas le cas, ils devront attendre cinq ans. S'ils sont consentants, il leur faudra non seulement entendre les conseils avisés de prétendus pro-

Quant aux vingt milliards de dollars promis par les États-Unis, ils dépendent d'un vote du Congrès et ne pourront être utilisés que pour des dépenses liées à la sécurité ou au pétrole. On comprend qu'un participant ait pu déclarer : « *Il faut maintenant que ces sommes quittent la banque pour parvenir aux Irakiens* ». Mais ceux-ci ne sont certainement pas près d'en voir la couleur.

La Banque mondiale, organisme financier lié à l'ONU, estime à 56 milliards de dollars le montant de ce qui serait nécessaire pour la reconstruction de l'Irak dans les quatre années à venir. Dans une société marquée depuis vingt ans par trois guerres, treize années de sanctions économiques et maintenant le chaos d'une occupation militaire, les besoins de la population sont évidemment immenses : alimentation, électricité, santé, éducation, approvisionnement et assainissement

fessionnels, mais le délai de réflexion sera encore de trois ans.

Tout ceci est encore trop pour l'Église. Pour peser sur la décision des sénateurs, elle paye des spots télévisés qui chargent le divorce de tous les maux de la société. Elle a d'ailleurs puisé ses arguments dans la propagande la plus réactionnaire du président Bush. Échec scolaire ? Délinquance juvénile ? Alcoolisme et toxicomanie des adolescents ? Violence des jeunes ? Tout serait la faute de la séparation des parents.

Le bon sens et la logique n'ont jamais été le point fort d'une Église qui prêche le dogme de l'immaculée conception, mais c'est d'autant plus risible qu'à l'heure actuelle, avec ou sans loi sur le divorce, un enfant chilien sur deux naît en dehors des liens du mariage. Depuis la fin de la dictature militaire, le nombre des mariages a chuté de 100 000 à 60 000 par an, tandis que l'union libre, elle, s'est développée.

L'Église chilienne, qui avait redoré un peu son blason en

de l'eau, tout manque.

Mais, en Irak comme dans le reste du monde, ce ne sont pas les besoins des populations, aussi immenses soient-ils, qui déterminent les choix politiques et les orientations économiques, mais les bénéfices qu'une poignée de grandes entreprises peut espérer en tirer. Dans l'immédiat, les bonnes affaires concernent l'approvisionnement des forces occupantes, la sécurité et le pétrole. Et tout cela reste le monopole des entreprises nord-américaines. À titre d'exemple, on peut citer le cas de cette cimenterie dont la construction était nécessaire à l'armée américaine et qu'une entreprise d'outre-atlantique voulait réaliser pour 15 millions de dollars au lieu des 80 000 dollars seulement proposés par une entreprise irakienne.

Cela, les entrepreneurs capitalistes des autres pays le savent déjà. Comme l'a dit l'un d'eux,



Misère, à Bagdad, de familles squattant un immeuble détruit par les bombardements de la coalition.

en Irak, ils ne trouveront « *qu'un risque maximal et un bénéfice hypothétique* ». Ou encore ce responsable de la BNP : « *Aujourd'hui en Irak, il n'y a pas de marché, il n'y a que des problèmes. On ne peut envisager les contrats à long terme, personne n'a de garanties* ». Et c'est pourquoi, si les représentants de l'autorité irakienne, mis en place par les États-Unis, cherchaient bien à allécher les banquiers et les patrons présents à la conférence, par la perspective d'impôts réduits ou la possibilité d'acheter sans restriction toute entreprise irakienne, ils en

ont été pour leurs frais.

Les autorités américaines en sont donc réduites à organiser, avec ce « téléthon », une opération de bluff et de propagande. Parmi les dirigeants politiques et les hommes d'affaires européens, personne ne croit à une « reconstruction », dont ils pourraient tirer un profit immédiat, et ils n'ont pas l'intention de payer pour voir. Autant dire que la population irakienne, elle, n'est pas près de voir des miettes tombées de la table de la reconstruction.

Michel ROCCO

• Algérie

La grève des enseignants continue

La grève des enseignants qui dure maintenant depuis trois semaines semble toujours très majoritaire, et le gouvernement qui avait multiplié les mesures d'intimidation à l'égard des grévistes semble faire marche arrière.

À l'issue d'une rencontre avec la fédération des travailleurs de l'enseignement UGTA qui ne soutient pas la grève, le ministre de l'Éducation nationale, Boubakeur Benbouzid, levait les suspensions à l'encontre des grévistes et les poursuites judiciaires. Il annonçait également la mise en place de « *groupes de travail* » sur les salaires, le statut des enseignants et sur la réforme de l'enseignement secondaire. Mais il ne cédait rien sur les revendications des grévistes, notamment sur les 100 % d'augmentation des salaires et sur la retraite au bout de 25 ans d'activité. Il appelait dans la foulée à la reprise du travail, sans aucun succès.

Il semble que le gouvernement s'achemine également

vers des négociations avec le Conseil des lycées d'Alger (CLA) et le Conseil national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique (CNAPEST). Bien que ces deux organisations syndicales, non reconnues, soient à la tête des grévistes, le ministre Boubakeur Benbouzid les avait refusées jusqu'à présent comme interlocuteurs et avait prétexté de leur non-agrément pour dénoncer la grève comme illégale.

Les exigences des grévistes ont été rappelées par Redouane Osmane, l'un des leaders du CLA : « *Les enseignants grévistes ont prouvé leur détermination à aller au bout de leurs revendications, quelles que soient les menaces et les intimidations... Ou le ministre se décide à ouvrir le dialogue avec les délégués du CLA et du CNAPEST, ou il démissionne.* »

Le gouvernement n'en a pas fini avec la volonté des grévistes de voir augmenter leurs salaires très faibles.

Alain VALLER.

• Grande-Bretagne

Des rails du métro cassent sous le poids du profit !

En moins d'une semaine deux accidents graves ont touché le métro londonien, les 17 et 19 octobre. Dans un cas comme dans l'autre, ce serait un rail brisé qui aurait entraîné le déraillement d'une rame. Fort heureusement, ces accidents n'ont pas fait de victime. Mais, outre la fermeture temporaire des lignes concernées qui en résulte, ils sont venus souligner les conséquences de la privatisation partielle du métro londonien accomplie par Blair.

Cela fait en effet un peu plus de six mois que cette privatisation partielle a été achevée, après plus de trois ans de « restructuration », c'est-à-dire pour l'essentiel de suppressions d'emplois dans les secteurs de maintenance du métro. Finalement, en avril dernier, le métro a été divisé en trois. D'un côté « Transport for London » (TfL), entreprise publique contrôlée par la mairie du Grand-Londres, est responsable des horaires, de la perception des titres de transport et de l'acheminement des passagers. De l'autre, deux consortiums privés – Tube Lines et Metronet – sont responsables chacun

de la maintenance et de la rénovation d'une moitié du réseau, aussi bien en ce qui concerne les rames que les voies et les stations, et ceci pour une durée de trente ans.

Bien entendu, l'État continue à verser des subventions au métro, mais uniquement à ces deux consortiums privés, sous couvert de participation à sa rénovation. En revanche TfL doit se contenter des revenus passagers tout en ayant à payer aux deux consortiums des redevances aussi bien pour l'usage de l'infrastructure et des rames que pour leurs travaux de maintenance. De sorte que des augmentations de tarif allant de 8 à 20 % ont d'ores et déjà été annoncées pour l'an prochain, et ceci alors que l'équivalent d'un coupon mensuel trois zones coûte déjà environ 170 euros !

En janvier dernier, un accident sur la Central Line, l'une des plus importantes lignes de la capitale, avait donné un avant-goût de ce que serait la privatisation alors qu'on n'en était encore qu'au stade de sa préparation. Un déraillement avait révélé un grave défaut sur 85 rames opérant sur cette ligne, défaut qui était connu mais contre lequel aucune mesure n'avait été prise

faute de personnel de maintenance. Et à la suite de ce scandale, la Central Line avait été fermée pendant quatre mois plutôt que d'embaucher le personnel nécessaire !

Or les entreprises choisies par Blair pour former les consortiums privés du métro ont déjà une sinistre réputation dans les services publics privatisés. On y trouve par exemple Adtranz, filiale commune du canadien Bombardier et de Daimler-Chrysler, qui a construit les fameuses rames défectueuses de

la Central Line. On y trouve également Jarvis et Balfour Beatty, qui, pendant longtemps, se sont partagé l'essentiel des contrats d'entretien des chemins de fer privatisés, en particulier là où des accidents graves ont entraîné la mort de passagers suite à des défauts de maintenance. Elles sont d'ailleurs toutes les deux l'objet d'enquêtes criminelles à ce sujet, à telle enseigne que Jarvis vient juste de renoncer à ses contrats d'entretien ferroviaires, estimant que les risques associés en étaient trop élevés. Parmi bien

d'autres entreprises dont les prouesses ne valent pas mieux, on trouve aussi EDF, dont la filiale britannique London Electricity s'est trouvée au centre d'un scandale de vente forcée aux dépens des usagers.

Qui peut s'étonner que ces vautours avérés profitent de la situation, maintenant que Blair a mis le métro dans leurs serres ? Dans le cas de l'accident du 19 octobre, Metronet, le consortium responsable de la maintenance dans ce secteur, a reconnu que la dernière inspection des rails par ultra-sons (qui permettent de détecter des failles invisibles à l'œil nu) remontait... au mois de mai, alors que dans les années 1990 ces inspections étaient mensuelles, voire hebdomadaires sur certaines portions du réseau. Quant aux inspections visuelles qui étaient quotidiennes jusqu'en 1999, elles ont été faites tous les trois jours durant la période de « réorganisation » et leur fréquence a encore diminué depuis la privatisation, faute de personnel bien sûr.

Dans sa servilité envers le capital, Blair a pourtant conçu les contrats de « partenariat » entre l'État et les consortiums privés du métro pour leur garantir un profit net minimum annuel équivalant à 6 % de leurs capitaux engagés. Mais il n'a jamais été question de mettre le moindre obstacle à leur avidité et rien ne les empêche de chercher à faire plus, même si c'est avec la peau des usagers.

François ROULEAU



Le métro de Londres est le plus ancien, mais la privatisation le fait vieillir encore plus vite.

• Parlement européen

Les droits du commerce l'emportent sur les droits des femmes

Au Parlement européen était présenté le « Rapport Smet » sur la violation des droits des femmes et les relations internationales de l'Union européenne. Notre camarade Armonie Bordes, députée européenne de Lutte Ouvrière, a pu intervenir en séance plénière, le 21 octobre, pour déclarer :

« Ce texte exprime plein de bonnes intentions contre les violences envers les femmes. Oui, il est révoltant qu'au 21^e siècle, des femmes puissent être lapidées, mutilées, immolées par le feu ou victimes de mariages forcés, d'esclavage sexuel, de traite ou de crimes dits d'honneur !

Mais, justement, dans le rap-

port, il n'y a que de bonnes intentions, et les annexes concernant le cas d'une demi-douzaine de pays, où ce genre de pratiques a cours, sont éloquentes. Malgré le fait que le respect des droits de la femme ait été inclus dans différents accords politiques ou commerciaux, non seulement il n'y a eu aucune suite dans les pays

concernés, mais "l'Union européenne n'a pas suspendu ses accords avec ces pays". Les droits du commerce l'emportent sur les droits de la femme. En réalité, le maintien des pratiques barbares se fait avec la complicité au moins passive des pays prétendument civilisés.

Et puis, si l'Union européenne

veut se poser en championne des droits de la femme et être crédible ailleurs, il faudrait déjà qu'elle se montre capable d'imposer à tous les États qui la composent de reconnaître le droit élémentaire pour une femme de disposer de son propre corps, incluant le droit à l'interruption volontaire de grossesse ! »

La démolition du secteur public ferroviaire

Le Parlement européen a mis en discussion le Rapport Jarzembowski sur le développement des chemins de fer communautaires. Notre camarade Arlette Laguiller a pu intervenir en séance plénière, le 21 octobre, à ce propos :

« En adoptant le Rapport Jarzembowski, le Parlement (européen), en complicité avec le Con-

seil, poursuivrait sa politique de démolition du service public dans ce secteur essentiel du transport ferroviaire.

Dans la plupart des pays d'Europe, les infrastructures ferroviaires ont été construites en grande partie avec l'argent de l'État, c'est-à-dire des contribuables. Maintenant que ces infras-

tructures existent, une nuée d'entreprises privées se jette sur ce secteur pour pouvoir en tirer profit.

Outre le fait que c'est une escroquerie, un détournement de l'argent collectif pour le drainer vers des groupes privés, c'est aussi un danger pour l'avenir. L'expérience de l'Angleterre a montré

que, pour faire plus de profit, les sociétés privées réduisent le personnel, font des économies sur les infrastructures, les dépenses d'entretien, ce qui représente un danger grave pour la sécurité des voyageurs.

Cela conduit en outre à fermer des gares, à supprimer des lignes peu rentables, même si elles sont

indispensables à la population desservie, qui n'a alors d'autre choix que la route.

Nous réitérons notre opposition totale aux privatisations et à la concurrence dans le secteur ferroviaire. Les transports publics doivent rester un service public ayant pour objectif de desservir au mieux les populations. »

• Du RMI au RMA

Comment tirer profit des pauvres

A l'occasion des rodonomades de Bayrou, qui a fait mine de s'opposer à la limitation de la durée de versement de l'ASS, l'indemnisation ultime du chômage appelée allocation de solidarité spécifique, le gouvernement a répondu que lorsqu'ils n'auront plus droit à l'ASS, les chômeurs « bénéficieront » du RMA (revenu minimum d'activité). Mais qu'est-ce qui se cache derrière ce dispositif auquel Raffarin prépare doucement l'opinion depuis des mois ?

Au départ, le RMA était un aménagement destiné à ceux qui touchent le RMI depuis deux ans et plus, et qui représentent près de 60 % des allocataires.

Mais il deviendrait aujourd'hui une nouvelle forme de travail, quasiment gratuit pour les patrons. Concrètement, il s'agit de mettre une grande partie des RMIstes à la disposition des employeurs qui le souhaitent, à mi-temps, en continuant de leur payer le RMI. L'employeur n'aurait qu'à payer le complément pour arri-

ver au montant d'un demi-Smic.

Aujourd'hui, le RMI s'élève à 362 euros pour une personne seule. Si l'employeur rajoute 232 euros, on arrive au montant du Smic, calculé sur 20 heures hebdomadaires, soit 594 euros. Sur cette somme le bénéficiaire – si l'on peut dire – payera 49 euros de charges sociales alors que l'employeur en sera, bien sûr, exonéré. Au total, ce dernier bénéficiera donc du travail d'un salarié à mi-temps en lui versant 232 euros !

Qui plus est, le gouvernement ne se soucie pas trop des détails de la mise en application. Le RMI-RMA sera géré, dans le cadre de la décentralisation, par les départements. Après avoir imaginé ce dispositif très réduit et uniquement profitable aux employeurs, il s'en débarrasse sur les départements, en leur transférant des moyens financiers, eux aussi réduits au « minimum ».

Roger PÉRIER



• Livre blanc sur l'apprentissage

L'avenir des jeunes s'assombrit

Le secrétaire d'État chargé des petites et moyennes entreprises, Renaud Dutreil, a rendu public le 16 octobre dernier un « livre blanc » contenant cinquante propositions afin de réformer l'apprentissage en France. Les motivations mises en avant invoquent le seul intérêt des jeunes, pour lesquels, en ces temps de chômage, l'apprentissage représenterait une voie vers le marché du travail. Selon ce ministre, pour diminuer le chômage des jeunes, il importerait de développer l'apprentissage et, pour cela, de le rendre plus attractif pour les employeurs.

L'apprentissage aujourd'hui

En fait, l'apprentissage est déjà largement répandu, puisqu'en 2002 il concernait 365 000 jeunes. Si l'essentiel des effectifs se trouve dans les métiers manuels et les professions artisanales (bâtiment, hôtellerie, restauration, boulangerie, etc.), une part croissante des apprentis effectuent leur contrat dans de grandes, voire de très grandes sociétés, et y préparent des diplômes de plus en plus élevés (depuis le Bac Professionnel, en passant par le BTS, jusqu'aux DESS à bac plus 5 !). Ces apprentis suivent ainsi, sur une durée de un à trois ans, l'alternance entre les cours dispensés dans leur centre de formation (les CFA) et leur travail en entreprise. Généralement, ils sont présents dans celle-ci la majeure partie du temps (deux semaines sur trois, ou trois sur quatre).

Pour les employeurs, l'affaire est intéressante,

puisque les apprentis ne touchent qu'une fraction du SMIC (en gros, de 250 à 800 euros par mois selon les cas), paye sur laquelle les entreprises ne versent aucune charge sociale. De plus, à la fin de l'année, l'État reverse à l'employeur une prime représentant trois à quatre mois de salaire de l'apprenti !

Quant au coût de la formation, dispensée par des organismes le plus souvent privés, il est d'abord payé grâce à la taxe d'apprentissage prélevée sur toutes les entreprises et, pour une autre part, supporté par le budget des régions, qui subventionnent de plus en plus les CFA. Enfin, les frais sont mutualisés par les chambres patronales, ce qui fait que cela ne coûte quasiment rien à l'employeur.

Au total, pour les entreprises, l'apprentissage collectionne les avantages. D'abord pour une série de patrons, c'est une source permanente de main-d'œuvre quasiment gratuite. De surcroît les employeurs, qui ont créé et contrôlent directement la plupart des CFA, décident du contenu des enseignements.

Les projets gouvernementaux : une régression supplémentaire

Sous prétexte de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, les cinquante mesures préconisées par le livre blanc gouvernemental visent à aggraver les choses. Et même si elles n'apportent pas de bouleversement profond, elles constituent une régression supplémentaire.

Le gouvernement propose

de faire sauter la limite d'âge des contrats d'apprentissage, fixée jusqu'ici à 25 ans. Il précise que les dérogations devront être motivées mais par qui et pour quoi ? C'est une porte ouverte vers l'extension d'un statut sous-payé à de nouvelles catégories de travailleurs.

Quant à la prime versée par l'État aux entreprises (qui s'ajoute, rappelons-le, à l'exonération totale des charges sociales), elle serait revalorisée et transformée en crédit d'impôt ! Les salaires des apprentis, eux, resteront ce qu'ils sont...

Enfin, la durée du travail, qui était limitée jusqu'alors à sept heures par jour pour les mineurs, sera portée à huit heures, « avec pour seul objectif de permettre au jeune d'être présent en entreprise dans les phases d'activité nécessaires à sa formation »... et pour seul résultat d'allonger la durée pendant laquelle les jeunes (à partir de 15, 16 ou 17 ans) pourront être exploités !

Le livre blanc contient encore bien d'autres propositions de la même eau, depuis celle visant à renforcer la présence patronale dans les CFA jusqu'à l'idée d'employer des retraités comme formateurs, en passant par la possibilité de conclure des contrats d'apprentissage insérés dans des CDI !

Tout cela pèse dans le sens de l'aggravation d'un dispositif déjà extrêmement favorable au patronat. Quant aux jeunes qui passeront par cette voie, on ne peut que leur souhaiter d'y faire l'apprentissage... de la lutte de classe.

Jean RAYNARD

• Défense des chômeurs

Une initiative à soutenir

Le Collectif d'Action contre le Chômage s'adresse aux maires de sa région, le Gard, « pour obtenir l'interdiction des coupures d'eau et d'électricité du 1^{er} novembre au 15 mars, période pendant laquelle la loi interdit d'expulser les gens de leurs appartements. » Précisant qu'« il ne s'agit pour [lui] que d'un premier pas », ce collectif cherche à « inciter les maires des petites communes à prendre des arrêtés interdisant les coupures », en insistant « sur le caractère humanitaire, sur la sécurité, sur les enfants en danger [en même temps que] sur l'augmentation du chômage et de la précarité [qui va encore s'accroître] avec les dernières mesures prises par le gouvernement et par l'UNEDIC ».

« Prendre l'arrêté que nous proposons est, pour un maire, disent les membres du collectif, en plus d'un acte de justice, une façon de renvoyer le problème à ceux qui en sont réelle-

ment responsables : l'État et EDF ».

Le Collectif d'Action contre le Chômage s'est adressé à Arlette Laguiller qui leur a répondu : « Chers amis, (...) Je suis entièrement solidaire et vous pouvez, bien entendu, faire état de ma solidarité auprès de tous les maires à qui vous vous adressez. (...) Nous ferons état de votre initiative dans notre hebdomadaire (...) et nous demanderons à tous nos camarades qui connaissent des maires de la porter à leur connaissance en cherchant à les convaincre de prendre l'interdiction que vous demandez. Avec mes encouragements et le souhait que votre initiative ait le résultat que vous espérez. Arlette Laguiller ».

Renseignements : Collectif d'Action contre le Chômage, 750 La Royale, 30100 Alès. Tél. 04 66 55 82 26.

• 100 000^e contrat jeune en entreprise

Et combien de cadeaux au patronat ?

En présence du 100 000^e jeune embauché dans le cadre des contrats jeunes en entreprise (CJE), dispositif mis en place fin août 2002, Raffarin a déclaré vendredi 24 octobre lors d'un déplacement dans l'Aisne et dans la Marne : « Je suis convaincu que le chômage baissera en 2004. (...) Les difficultés sont derrière nous ». Et il s'est vanté des mesures prises par son gouvernement pour diminuer le chômage des jeunes.

Le chômage touche effectivement de plein fouet les jeunes. 17 % des demandeurs d'emploi ont moins de 25 ans. Le taux de chômage parmi les jeunes non qualifiés s'élève à 33 %. Mais les mesures de Raffarin ne changeront rien à cette situation catastrophique car elles ne visent qu'à aider encore un peu plus le patronat.

Raffarin promet d'aider un million de jeunes à « rencontrer le travail » d'ici 2006, d'abord grâce aux contrats jeunes en entreprise. Ces contrats s'adressent à des jeunes de 16 à 22 ans qui n'ont aucune qualification, ou qui n'ont que le CAP ou le BEP. Ils sont embauchés en contrat à durée indéterminée, à temps complet ou à temps partiel, et payés au Smic pour la plupart. Le patron qui prend un CJE bénéficie d'une aide de l'État pendant trois ans. Durant les deux premières

années, l'exonération s'élève à 225 euros par mois pour un temps plein payé au Smic, soit 85 % du Smic. Pour les salaires supérieurs au Smic, l'aide peut être supérieure dans la limite de 292,5 euros. La troisième année, le patron bénéficie encore de 50 % de cette aide. De plus, cette aide est cumulable avec d'autres allègements existants.

Alors en quoi ces CJE vont-ils permettre de lutter contre le chômage des jeunes ? Au mieux, les patrons qui embaucheront à l'aide de ce dispositif sont ceux qui avaient déjà décidé de le faire de toute façon, parce qu'ils le jugeaient nécessaire pour la bonne marche de leurs affaires. Mathieu Lemoine, un des auteurs d'une étude faite pour l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques) le dit clairement : « Environ 80 % des embauches réalisées l'auraient été sous une autre forme sans ce nouveau dispositif ». Au pire, ils utiliseront le procédé pour bénéficier d'un emploi « aidé », en lieu et place d'un salarié qu'ils devaient totalement payer.

En plus de ces contrats jeunes en entreprise, le gouvernement se vante également de la création de Civis, « Contrats d'insertion dans la vie sociale », d'une durée de trois ans. Les associations qui y ont



recours ne financent qu'un tiers du salaire du jeune ainsi embauché, les deux autres tiers étant payés par l'État. Tous ces contrats feront d'autant moins baisser le chômage des jeunes qu'ils viennent à la place d'autres emplois du même type, mis en place par le gouvernement précédent, qui, eux, disparaissent. Ainsi, 350 000 emplois-jeunes se retrouvent licenciés petit à petit au bout des cinq ans de contrat. Le gouvernement se vante d'avoir créé 100 000 « emplois-jeunes en entreprise » en un an, mais 80 000 CES

et CEC ont déjà été supprimés, et dans le secteur de l'Éducation, 10 000 surveillants et aides-éducateurs ne seront pas remplacés, soit déjà 90 000 emplois en moins.

Raffarin, pour plaire à sa clientèle électorale réactionnaire, dit avec cynisme vouloir renoncer à « la logique d'assistance ». Mais il ne renonce pas à la logique d'assistance... aux patrons, car ces contrats constituent une nouvelle aubaine pour eux. L'État paie tout de même, pendant deux ans, 85 % du salaire au Smic du jeune embauché dans le

cadre des contrats jeunes en entreprise, autant dire que la main-d'œuvre est, durant tout ce temps, quasiment gratuite. Cela représente un cadeau de 416 millions d'euros qui vient s'ajouter à tous les autres.

Le gouvernement sait très bien que ces mesures ne diminueront en rien le chômage des jeunes. Tout son baratin ne sert qu'à faire passer de nouvelles aides au patronat.

Aline RETESSE

• Salaire au mérite dans le secteur public

Contre les employés et les usagers

teurs d'administration...

À vrai dire, à ce niveau-là, il n'y a pas besoin d'incitations financières pour que tous ces gens se bousculent pour accomplir avec zèle les directives de l'État.

Le fait pour un recteur, dans l'Éducation nationale par exemple, d'accéder un jour à un poste au ministère est une carotte supplémentaire. Dans la réalité, leur travail consiste à faire accepter aux parents et aux enseignants le manque de personnel dans les établissements, à justifier fermetures de classes et établissements scolaires surchargés. C'est précisément sur leur capacité à faire passer sans vagues ces mesures contraaires aux intérêts de la population qu'ils sont jugés et que se construit leur carrière. Et il en va de même des hauts responsables de la santé, de la justice ou de tous les ministères.

Ce « salaire au mérite » dans la

très haute Fonction publique est présenté comme le prototype de ce qui devrait se faire à tous les niveaux et dans tous les ministères. En 2004, dans les administrations dépendant des ministères de la Justice, de l'Intérieur, des Finances, il est prévu que des primes soient distribuées suivant de tels critères. Ce système de stimulation existe, mais ces primes, destinées à accélérer le rendement, n'ont rien à voir avec l'amélioration du service rendu aux usagers.

À l'ANPE par exemple, il existe une prime qui est liée à la diminution du nombre de chômeurs de longue durée. Quand on sait qu'il suffit de fournir un bilan de com-

pétence ou un stage pour que le chômeur concerné sorte de cette catégorie, il n'est pas difficile de comprendre que cette prime accélère la suppression des chômeurs de la liste des demandeurs d'emplois. L'incitation financière de l'État vise donc à faire du chiffre, à lui permettre de publier des statistiques présentables.

À La Poste, les guichetiers sont intéressés financièrement... au nombre de produits qu'ils vendent. Des stages sont organisés pour leur expliquer comment harponner le client potentiel venu juste pour faire une petite opération. Les queues qui s'allongent, faute de personnel, ce n'est pas

vraiment le problème des dirigeants de La Poste.

Dans la réalité, le « mérite » tel que le gouvernement l'entend et le fait répercuter à tous les niveaux de la hiérarchie, n'a donc rien à voir avec l'amélioration du service destiné aux usagers. C'est même le contraire, et c'est parce que les fonctionnaires résistent au quotidien à de multiples incitations leur enjoignant de ne pas consacrer trop de temps aux usagers, que les services publics réussissent tant bien que mal à fonctionner malgré le manque croissant de personnel.

Daniel MESCLA



Ce qui n'était jusqu'à maintenant que des propos sur « la mise en place d'un système permettant de reconnaître la valeur de chaque agent », comme disait le ministre de la Fonction publique en septembre, devrait dans les jours qui viennent connaître un début d'application avec la mise en place d'un système d'évaluation pour un millier de très hauts fonctionnaires, recteurs, procureurs, direc-

• Transports collectifs

Restrictions budgétaires

Le gouvernement – comme son prédécesseur d'ailleurs – n'est pas avare de belles paroles sur les questions écologiques et sur le « développement durable ». Les campagnes de communication, comme la « semaine de la mobilité » ou la journée sans voiture, se succèdent, pour inciter les automobilistes à abandonner leur voiture et choisir les transports en commun. Les automobilistes sont même, bien souvent, montrés du doigt comme principaux responsables de l'émission des gaz à effet de serre.

Il est indiscutable que les transports en commun sont infiniment moins polluants que la voiture individuelle. D'abord, tout simplement, parce qu'un autobus, un tramway ou un train transportent des dizaines ou des centaines de personnes : la quantité de gaz polluants par personne transportée est donc forcément inférieure à celle qui est dégagée par les automobiles individuelles. Ensuite, parce que bien souvent les transports collectifs, les plus récents du moins, sont propulsés au gaz ou à l'électricité. Il est donc logique de chercher à développer de tels transports. Et le gouvernement ne cesse, en paroles du moins, d'encourager ce développement.

Malheureusement, la réalité est moins rose. Le gouvernement, à l'heure des restrictions budgétaires, a choisi de faire des économies sur tout ce qui pourrait être utile au plus grand nombre. Parmi les victimes de ces coupes : les transports collectifs.

C'est ainsi que, pour son budget 2004, le ministère des Transports a annoncé la suppression pure et simple de toutes les subventions jusque-là accordées aux transports collectifs de province. L'Île-de-France n'est, pour l'instant du moins, pas touchée par cette mesure. Cette subvention se montait à plus de 400 millions d'euros par an. Elle est réduite à une « enveloppe exceptionnelle » de 65 millions.

De très nombreuses villes, notamment Marseille, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lorient, Strasbourg, et bien d'autres, se retrouvent donc privées de l'aide indispensable de l'État, sur laquelle elles comptaient pour développer des chantiers de tramway ou d'autobus en site propre, chantiers qui, dans un certain nombre de villes, sont déjà très avancés. Il est possible que des travaux puissent être retardés, voire arrêtés.

Pour justifier cette mesure, le gouvernement se cache derrière



la décentralisation, arguant que les régions et les communes doivent trouver des moyens d'auto-financer leurs projets, une façon de dire que l'État n'est pas là pour distribuer de l'argent.

Il est à noter que parmi les quelques mesures de remplacement que le projet de loi proposait pour financer ces travaux, il en était une qui dérangeait un peu le patronat : le gouvernement permettait en effet aux communes d'augmenter le « versement transports » (VT), une taxe de 1,75 % demandée aux entreprises de plus de 9 salariés. Oh, bien entendu, le gouvernement ne proposait

rien de bien révolutionnaire : les communes avaient le droit de passer ce VT de 1,75 à 2 %. C'en était évidemment trop. Le Medef a poussé quelques cris et à l'Assemblée, lors de la discussion du projet de loi, l'UDF a déposé un amendement supprimant cette mesure. Les députés ont largement approuvé cet amendement, et les patrons peuvent désormais dormir tranquilles. Au passage, on voit ce que valent les postures « sociales » prises récemment par Bayrou, le représentant de l'UDF.

Ce sera donc aux communes de se débrouiller pour financer

les projets de transports collectifs en site propre. Elles devront, pour cela, augmenter les impôts locaux, ou... augmenter le prix des transports existants, comme l'a proposé sans vergogne un député UDF expliquant que « ce ne sont pas les entrepreneurs qui prennent les transports en commun », donc ce n'est pas à eux de payer !

Entre ses velléités écologiques et la volonté de faire des économies sur les services publics... le gouvernement n'a pas hésité longtemps !

Pierre VANDRILLE

• Le Clemenceau

Même réformé, il est dangereux

Réformé après 45 ans de service et voué maintenant à la ferraille, le porte-avions *Clemenceau* refait parler de lui. On constate que sa carcasse contient quantité de produits toxiques, dont l'amiante.

Le *Clemenceau* était, nous dit-on, un des fleurons des forces navales françaises. Il n'y a pourtant pas de quoi être fier des missions auxquelles il a participé, parmi lesquelles le débarquement des troupes françaises en Arabie saoudite lors de la guerre contre l'Irak en 1991.

Il y a quelques mois, le *Clemenceau* a été cédé gratuitement à une entreprise espagnole de ferrailage chargée de son démantèlement. Mais non contente de bénéficier de la revente de 30 000 tonnes de ferraille du porte-avions, elle a cherché à retirer un bénéfice supplémentaire en faisant effec-

tuer le travail en Turquie, où la main-d'œuvre est moins chère, et surtout où la législation sur l'amiante est moins contraignante. Les autorités françaises disent maintenant qu'il y a rupture de contrat et annoncent leur intention de récupérer le *Clemenceau* en cours de remorquage en Méditerranée, pour confier son dépeçage à une autre entreprise.

Pour une affaire de ce genre qui est ébruitée, combien y en a-t-il qui sont passées sous silence, où un patron – espagnol, français ou autre – a exporté discrètement une pollution mortelle vers un pays peu regardant sur les règles de protection des salariés. Ce n'est d'ailleurs pas que les pays où existe une réglementation plus contraignante soient beaucoup plus stricts, et ne rusent pas avec les lois. Mais ils sont, malgré tout, obligés de ne pas

dépasser certaines limites. On parle souvent de délocalisation des emplois dans les pays où la main-d'œuvre est moins chère, mais la gestion – ou plutôt l'absence de gestion – des déchets entre aussi en ligne de compte dans les raisons des délocalisations. En fait, c'est dans tous les domaines et à l'échelle de la planète que la loi du profit règne.

Mis à l'eau en 1957, le *Clemenceau* avait été construit à l'arsenal de Brest, où, pendant des décennies, les travailleurs ont donc été exposés à l'amiante. Certains d'entre eux, ou des proches de ceux qui sont déjà décédés, se sont adressés aux tribunaux pour faire reconnaître la « faute inexcusable de l'employeur ». Avec l'aide de l'Association de défense des victimes de l'amiante, plus de 700 dossiers ont été déposés devant la jus-

tice dans le Finistère, dont certains concernent l'arsenal de Brest. Pour le moment, seuls 81 d'entre eux ont abouti positivement, avec indemnisation. Un tribunal a pourtant reconnu que « l'État, au travers de la direction des constructions navales, service du ministère de la Défense, qui est l'un des plus importants consommateurs d'amiante de l'industrie française, ne pouvait ignorer l'ampleur et la nature du danger ainsi que l'obligation dans laquelle elle se trouvait de mettre en œuvre les dispositifs de protection préconisés depuis... 1906 » – presque 100 ans ! Il a retenu notamment plusieurs témoignages soulignant « qu'au sein des chantiers, les salariés travaillaient dans un nuage de poussière, dans des locaux confinés, sans ventilation ni aération, démontant les calorifugeages à base d'amiante sous

forme de tresses, matelas ou baudriers pour avoir accès aux tuyauteurs, l'amiante surchauffée se désagrègeant en fine poussière ». La direction de l'arsenal avait donc connaissance en 1952 des risques graves auxquels étaient exposés les ouvriers de l'arsenal de Brest travaillant à la construction et à la réparation des navires.

Les autorités françaises déclarent aujourd'hui s'inquiéter du désossement du porte-avions *Clemenceau*. Soit, mais cela ne peut faire oublier leur insouciance concernant les dangers de l'amiante pendant des décennies. Et aujourd'hui encore, il faut de longs et laborieux procès pour tenter d'obtenir une indemnisation alors que chaque jour des travailleurs qui ont été en contact avec l'amiante disparaissent.

Jean SANDAY

• Sans-abri

Victimes du froid... et du gouvernement

Comme chaque hiver, avec le retour du froid, les sans-abri sont en danger. Et comme chaque année à pareille époque, les ministres y vont de couplets faussement compatissants prenant des poses devant les caméras, en promettant de s'attaquer au problème avec vigueur. Mais on constate que rien ou presque n'a été prévu, d'une année sur l'autre, et que le nombre de places dans les asiles reste notablement insuffisant.

Cette année, le premier week-end de froid a déjà emporté un sans-logis. Et ce n'est sans doute, hélas, qu'un

début.

Dans ce pays parmi les plus riches du monde, il existe des centaines de milliers de logements vides. Les moyens d'en construire de nouveaux ne manquent pas, et pourtant il y a en permanence entre 300 000 et 500 000 sans-logis. Mais les capacités d'hébergement, elles, ne sont au mieux que de 90 000 places, en mettant bout à bout celles des organismes gouvernementaux et celles des associations caritatives.

Dominique Versini, la secrétaire d'État chargée de la lutte contre l'exclusion, a

déclaré il y a quelques jours qu'elle souhaitait « qu'aucune famille avec enfant (autrement dit, les adultes peuvent crever !)

Gouvernement et patrons fabriquent la misère

Alors que des milliers de salariés continuent à perdre leur emploi semaine après semaine aux quatre coins du pays, le gouvernement accumule les mesures pour prendre encore davantage à ceux que les patrons ont jeté dehors. La semaine dernière, un collectif regroupant une quarantaine d'« associations de solidarité »

ne passe la nuit dans la rue ». Après le cynisme dont le gouvernement a fait preuve lors de l'hécatombe due à la canicule de cet été, on ne voit pas ce qui le dissuaderait d'en manifester autant en cas de vague de froid cet hiver.

Cela fait des années que cela dure, et que les gouvernements se succèdent sans rien faire pour remédier à ce drame. Pire, en menant systématiquement une politique favorable aux intérêts

du grand patronat, en acceptant les plans sociaux, en diminuant le budget du logement social, en coupant les allocations chômage, ou même en laissant les salaires dégringoler, ils fabriquent méthodiquement de nouvelles cohortes de pauvres qui viennent grossir les rangs des sans-logis.

Et ceux d'entre eux qui périssent, faute de soins ou d'un simple toit, sont des victimes de la guerre sociale que le

a demandé au gouvernement de revenir sur la « dégringolade de mesures régressives annoncées qui risquent de jeter dans la précarité les plus fragiles ». Une note récente du ministère des Affaires sociales confirme à sa façon l'ampleur des nouvelles attaques contre les chômeurs, puisqu'elle souligne que les mesures prises vont, à la fin de

l'année, occasionner une « surcharge de travail » pour les Assedic.

Ainsi, pendant que les capitalistes « dégraissent » les effectifs des entreprises, le gouvernement se charge, lui, de « dégraisser » les maigres indemnités que percevaient les chômeurs.

Annie ROLIN

• Prisons

Les murs de la honte

Lundi 27 octobre, l'Observatoire international des prisons a rendu public son rapport sur les conditions de détention en France. Ses auteurs s'attendaient à constater une nette dégradation de la situation des prisons depuis un rapport établi il y a trois ans mais, a déclaré l'un d'entre eux, « nous ne nous attendions pas à décrire une descente aux enfers. » Et il poursuivait : « les chiffres du bilan, s'ils inspirent le dégoût et suscitent la révolte, constituent le plus terrible des réquisitoires. »

Les prisons sont surpeuplées. Pour 48 000 places, elles comptaient au 1^{er} octobre 57 000 détenus et même plus de 60 000 en juillet. Pour la première fois, le chiffre d'incarcérations atteint au sortir de la Seconde Guerre mondiale a été dépassé ! Le taux d'occupation moyen dans les prisons est de 125,4 %. Dans 53 maisons d'arrêt, ce taux se situe entre 150 et 200 % et dépasse 200 % dans 25 d'entre elles. Il arrive que quatre prisonniers soient entassés dans un espace libre de 3 ou 4 mètres carrés toute la journée !

Étouffement, bruit, saleté, mauvaises odeurs, tel est le quotidien des détenus. Faute de place, on les enferme également là où c'est possible, sans tenir compte de la proximité de leurs familles ; et les permis de visites sont accordés ou retirés de manière arbitraire.

L'autre indicateur de cette dégradation du monde carcéral, c'est le nombre de suicides. Il est en perpétuelle augmentation : 122 en 2002, contre 104



en 2001, soit sept fois plus en proportion que dans l'ensemble de la population.

Le ministre de la Justice, Dominique Perben, peut toujours, comme il l'a fait sur RTL mardi 28 octobre, récuser les « attaques excessives et grotesques » de l'Observatoire international des prisons et s'en prendre aux auteurs du rapport, les faits sont là. Ils sont alarmants. Ils se passent des commentaires indécentes d'un ministre vivant dans un monde confortable et en partie responsable de cette situation indigne.

Car si la surpopulation dans les prisons n'est pas nouvelle, la politique du gouvernement, du « tout sécuritaire », n'a fait que l'aggraver. Le rapport indique qu'en cinq ans, les libérations conditionnelles ont baissé de 4,5 %, les mesures de semi-liberté de 6,5 % et les placements à l'extérieur de 18,7 %.

Interrogé pour connaître les mesures du gouvernement face à cette situation, l'entourage de Perben a proposé que « bracelet électronique et centres de semi-liberté » connaissent

« un développement sans précédent dès l'an prochain. » Pierre Bédier, en qualité de secrétaire d'État aux programmes immobiliers de la Justice, prévoit d'agrandir le parc pénitentiaire. Soixante mille détenus (soit le nombre actuel) pourraient ainsi être accueillis dans les prisons, mais en... 2007.

D'ici là, la capacité carcérale du pays sera à nouveau insuffisante si le gouvernement continue à utiliser la prison comme principale réponse aux maux de la société. Et on ne voit pas pourquoi il en irait autrement, préoccupé qu'il est de satisfaire son électorat réactionnaire et prompt, pour cela, à incarcérer à tout-va pour toutes sortes de délits. Quant aux raisons même de ces délits, non seulement il s'en moque comme d'une guigne, mais il ne peut que contribuer à leur développement en choisissant de maintenir et de protéger une société de plus en plus dérégulée, inhumaine et à bout de souffle !

Dominique MATHIEU

• Nouvelle idée de Luc Ferry

Les profs à l'école du Medef

Le ministre de l'Éducation nationale, Luc Ferry, a exprimé le souhait que les enseignants en économie soient davantage liés au monde de l'entreprise, en faisant des stages. Le Medef est partie prenante de cette initiative. Il vient d'organiser une « université d'automne » qui s'est tenue les 23 et 24 octobre dans l'un des principaux lycées parisiens, le lycée Louis-Le-Grand. Deux cents enseignants, triés sur le volet, y ont entendu les PDG de Danone, Total, Axa, Peugeot ou de la BNP leur parler du rôle – à les en croire très positif – que jouent les entreprises dans le cadre de la mondialisation. Comme le disait un représentant de l'Association des professeurs de sciences économiques

et sociales, propos rapportés par *Libération*, « Il ne s'agissait visiblement pas d'une formation mais de lobbying ».

Il n'y a pourtant vraiment pas besoin de cette mise en condition. L'enseignement, et particulièrement l'enseignement de l'économie, est déjà largement influencé par la logique de la concurrence et des lois du marché, souvent présentée comme la seule forme d'économie possible. Des étudiants en économie, rejoints par plusieurs professeurs, avaient d'ailleurs lancé, il y a trois ans, une pétition contre cette présentation unilatérale de l'économie et réclamaient le droit de parler des conséquences néfastes, et même désastreuses, du système

• Chômage

Haro sur les victimes !

Jeudi 23 octobre, le président de la Cour d'Appel de Saint-Denis (île de la Réunion) a réclamé le paiement de 3 075 euros de dommages et intérêts et six mois de prison à l'encontre d'un chômeur de 54 ans.

Celui-ci, poussé à bout parce que les Assedic ne lui avaient toujours pas versé

ses indemnités, a « saccagé du matériel informatique et brisé une porte vitrée » rapporte le journal de l'île du 25 octobre.

Ainsi, pour la justice, ce n'est pas l'État mauvais payeur, ni le patron licencieur qui doivent être condamnés, mais la victime qui a le tort de se révolter.

• La Poste

Suppressions massives d'emplois

Dans les deux ans qui viennent, ce sont plusieurs milliers d'emplois que La Poste a l'intention de supprimer rien que sur la ville de Paris. Ces réductions d'effectifs sont présentées comme le résultat de réorganisations diverses, frappant l'une les facteurs, l'autre le personnel des centres de tri, ailleurs encore celui des directions ou des centres qui distribuent la publicité. Voire encore les centres financiers qui gèrent les chèques postaux et la Caisse Nationale d'Épargne. Mais il s'agit en réalité d'un seul et même plan, visant à rendre La Poste plus rentable en diminuant le personnel. La direction fait croire à tous ceux qui sont menacés qu'ils pourront sans problème se recaser ailleurs. Mais bien fou qui s'y fierait ! Tous les secteurs étant touchés, il est d'ores et déjà clair que bon nombre de travailleurs resteront sur la touche si elle arrive à ses fins.

Il y a d'abord la distribution du courrier par les facteurs. La Poste a annoncé son intention d'y réduire les effectifs de 20 %, prenant prétexte d'une mécanisation plus poussée dispensant les facteurs d'une partie du tri jusque-là effectué manuellement. Le premier bureau où cela a été mis en place est celui du 6^e arrondissement, Paris 06, en avril dernier, suscitant à l'époque un mouvement de protestation dans tous les bureaux de la capitale. On mesure aujourd'hui les conséquences de cette restructuration. 23 emplois ont été supprimés, et 11 personnes sont aujourd'hui priées d'aller voir ailleurs, dont 4 contractuels qui peuvent être licenciés. Cela malgré les promesses de la direction. Les autres bureaux vont suivre, en commençant sous peu par Paris 05 et Paris 07... Au total, ce sont plus de 1 000 emplois qui devraient ainsi être supprimés à la distribution du courrier sur l'ensemble de la capitale. Et cela alors que chaque jour, sur la plupart des arrondissements, des tournées sont « à découvert », c'est-à-dire que le courrier n'y est pas distribué faute de personnel.

Dans le même temps, La Poste a décidé la fermeture progressive de l'ensemble des centres de tri du courrier situés dans Paris. D'ici avril 2005, un nouveau centre, ouvert à

Gonesse dans le Val-d'Oise, va récupérer le trafic des centres de tri qui couvrent les huit arrondissements du nord de Paris : La Chapelle, Saint-Lazare, Paris 11, Paris 17 et Paris 20 et une partie du tri effectué manuellement dans les bureaux. 1 400 postiers sont concernés. 400 à 500 devraient rester sur Paris pour collecter le courrier des

ailleurs. Mais en province, des licenciements sont en cours. Même les directions ne sont pas épargnées. À l'issue de leur réorganisation, le nombre de personnes y travaillant pourrait passer de 1 000 à moins de 400 sur Paris.

Ce plan massif de réductions d'emplois dans la capitale est à l'image de celui que La Poste



Manifestation des facteurs à Paris en avril 2003 contre les suppressions d'emplois.

boîtes à lettres et des entreprises. Mais pour les autres, La Poste ne prévoit que les 600 emplois de Gonesse, dont une partie seront occupés par des postiers venant des centres de banlieue qui ferment également. Là aussi, les promesses selon lesquelles « il n'y aura pas de problème » commencent à faire long feu. Au Centre de Tri La Chapelle qui doit fermer en mars 2004, 90 postiers ne savaient toujours pas ce qu'ils allaient devenir.

La distribution des publicités est également touchée. La Poste a racheté à Vivendi-Universal sa filiale Delta Diffusion, avec laquelle elle était jusque-là en concurrence pour cette activité. Elle a donc décidé de fermer les Unités de Diffusion Postale où 5 000 postiers, dont un certain nombre à Paris, distribuaient ces publicités sans adresse. On leur a bien sûr fait des promesses de reclasse-

ment... ailleurs. Mais en province, des licenciements sont en cours. Même les directions ne sont pas épargnées. À l'issue de leur réorganisation, le nombre de personnes y travaillant pourrait passer de 1 000 à moins de 400 sur Paris. Ce plan massif de réductions d'emplois dans la capitale est à l'image de celui que La Poste entend mettre en œuvre à l'échelle de tout le pays, fermant des centres de tri, supprimant des bureaux en zone rurale comme dans les banlieues. De nombreux postiers pourraient y perdre leur emploi, à commencer par les contractuels, CDD ou CDI, qui constituent aujourd'hui plus de 30 % des effectifs de La Poste. À l'avenir, il n'est pas impossible qu'il en soit de même pour les fonctionnaires. Et tous seront de toute façon frappés par les mutations forcées, le bouleversement des horaires et des conditions de travail que veut imposer la direction. Le service rendu aux usagers continuerait à se dégrader. Tout cela pour que La Poste devienne rentable en quelques années, c'est-à-dire suffisamment attractive aux yeux des capitalistes pour que l'on puisse envisager sa privatisation, d'un bloc ou par morceaux.

Correspondant LO

• Région de Compiègne

Vague de licenciements

Dans la région de Compiègne, dans l'Oise, les plans de licenciements se succèdent depuis des mois.

À Compiègne même, à l'usine Lajous rachetée récemment par Euralcom, sous-traitant du secteur automobile, 92 emplois viennent d'être supprimés sur plus de 600. Dans la commune de Ressons-sur-Matz située à quelques kilomètres de là, et qui a déjà vu fermer l'usine Prometal en janvier de cette année avec le licenciement de 74 salariés, 170 licenciements sont prévus à Yoplait. Chez Goux, à Coudun, une autre commune également proche de Compiègne, 72 salariés s'attendent à des licenciements après un redressement judiciaire. Chez Colgate, les menaces se font plus précises, il serait question de dizaines de suppressions d'emplois. Chez Norbert Dentressangle, entreprise de logistique, qui emploie quelques dizaines de salariés, le patron a fini par « avouer » que le site fermerait très certainement ses portes à la fin de l'année. Chez Aventis, la menace de suppressions d'emplois se fait plus précise sur l'usine de Compiègne qui emploie presque 700 salariés.

Et dans le reste de l'Oise, c'est la même situation catas-

trophique. Pour ne donner que deux exemples, 150 licenciements sont annoncés chez Nestlé, à Beauvais, plus de 500 chez Arcelor (l'ex-usine Sollac), à Montataire, près de Creil.

Et il faut ajouter à tous ces chiffres les travailleurs en intérim qui sont les premiers licenciés.

Pourtant, comme partout ailleurs dans le pays, la plupart de ces entreprises qui licencient font des bénéfices, comme Yoplait, dont le chiffre d'affaires était de 900 millions d'euros en 2002, et qui est détenu depuis janvier 2002 à 50 % par Paribas Affaires Industrielles, un groupe financier richissime. Et que dire d'Aventis un des plus gros groupes pharmaceutiques, ou de Norbert Dentressangle, qui a racheté Stock Alliance et dont les actionnaires ont vu leurs dividendes augmenter de 6,97 %.

Cette succession d'annonces de licenciements pèse pour l'instant sur le moral de tous les travailleurs, y compris de ceux dont l'emploi n'est pas directement menacé. Mais ils ne resteront pas toujours « assommés » par toutes les injustices dont les patrons sont responsables.

Correspondant local

• Hôtel Méridien (Paris)

Une grève pour la dignité

Depuis le 15 octobre, entre 120 et 180 salariés de l'hôtel Méridien, un grand hôtel parisien près de la gare Montparnasse, sont en grève. Femmes de chambre, plongeurs, barmen, bagagistes ou employés, ils réclament une prime de 700 euros et une augmentation de 5 % pour les plus bas salaires et un rattrapage par rapport aux autres Méridien.

« Nous étions 630 personnes à 39 heures en 1989, disent les grévistes, nous ne sommes plus que 434 équivalents temps plein à 35 heures aujourd'hui et bien évidemment le travail est le même. Le directeur a tourné en Martinique et dans de nombreux pays et a toujours laissé un mauvais souvenir. Les petits chefs ont le même comportement arrogant, harcelant le personnel, sur lequel

les sanctions pleuvent. Ils attaquent davantage les anciens pour les inciter à partir et les départs en retraite ne sont pas remplacés. »

Vendredi 24 octobre, la direction a essayé d'expulser les grévistes de l'hôtel. Une quinzaine de vigiles ont bousculé violemment des femmes assises dans le hall. Quatre d'entre elles ont été blessées dont trois ont dû se faire soigner à l'hôpital. Cela n'a pas fait reculer les grévistes, bien au contraire. Le directeur a proposé une prime de 300 euros, 2,5 % d'augmentation maximum pour les salaires... en 2004 et un étalement des retenues grâce aux RTT avec un retrait de 4 jours de salaire.

Le compte n'y étant pas, la grève continue.

• Rennes

Nouvelle manifestation contre les licenciements

Lundi 27 octobre, nous étions plus de 800 à manifester à nouveau dans les rues de Rennes pour dire « *Stop aux licenciements !* ».

C'est la troisième fois depuis la rentrée de septembre qu'une telle manifestation a lieu. Comme les deux fois précédentes, la manifestation était organisée par les salariés de STMicroelectronics, Philips et Thomson qui luttent contre les projets patronaux de fermeture d'usine et de licenciements.

Cette fois-ci, l'occasion de manifester était donnée par une table ronde sur l'emploi, organisée par la préfecture et réunissant les élus politiques locaux (ville, Conseil général, Conseil régional), des représentants patronaux et des représentants syndicaux. Il s'agissait, pour les organisateurs, de discuter comment gérer au mieux les conséquences des décisions des patrons de licencier, ce qui revient à s'y soumettre.

Les manifestants ne l'entendaient pas de cette

oreille. Pour eux, il n'est pas question d'accepter le diktat patronal et de se soumettre à ses décisions de fermer des usines et de licencier. Ils voulaient aussi rappeler à l'État que, s'il le voulait, il aurait les moyens de s'opposer à de telles décisions, et cela de façon évidente dans le cas de STMicroelectronics ou de Thomson dont il détient autour de 20 % du capital.

Le cortège réunissait des salariés des entreprises concernées, mais aussi



d'autres travailleurs qui étaient là par simple solidarité d'abord, mais aussi parce qu'ils sont conscients que personne n'est à l'abri et que le chômage est une plaie pour l'ensemble des salariés.

À la fin de la manifestation, un délégué de Thomson a été applaudi quand il a affirmé que les travailleurs, pour

défendre leur droit fondamental à vivre dignement de leur travail, devraient imposer l'interdiction des licenciements. Des manifestations comme celle de lundi dernier montrent la voie. Il faudra qu'elles se développent et qu'elles se multiplient à travers tout le pays.

Correspondant LO

• SNCF -Paris-Austerlitz

Les cheminots s'opposent aux sanctions pour faits de grève

Pendant les grèves de mai-juin 2003, dans toutes les régions où les cheminots avaient occupé les voies, avec la collaboration des enseignants et des hospitaliers en particulier, le gouvernement avait demandé à la SNCF de faire établir des constats d'huissier.

Sur le secteur de Paris-Austerlitz, des demandes d'explications écrites pour « *délit d'entrave à la circulation des trains* » ont été adressées début août à 39 cheminots, militants syndicaux comme non syndiqués. Cela signifiait pour eux des menaces de sanctions, qui déclenchèrent une

réaction de l'ensemble des syndicats CGT, CFDT, FO, SUD-Rail.

Une pétition fut lancée, appuyée par un tract, dénonçant la politique de la direction. Un préavis de grève était déposé pour le 16 septembre, jour où cinq militants syndicaux étaient convoqués par la direction et menacés de deux jours de mise à pied. Soixante-dix cheminots du Dépôt de Paris sud-ouest les accompagnaient. Le lendemain, nous étions quelque 150, venus des différents établissements de la gare d'Austerlitz pour remettre la pétition d'un millier de signatures aux cinq chefs d'établisse-

ment. Le même jour, nous apprenions qu'un militant CGT était convoqué devant le conseil de discipline avec menace de 12 jours de mise à pied et dernier avertissement, soit la plus lourde sanction avant radiation des cadres, ainsi que d'une mutation disciplinaire. Tout cela sous prétexte qu'au cours de la grève, il aurait eu un accrochage physique avec un petit chef réputé provocateur. Un préavis de grève pour l'ensemble de la Région de Paris Rive-gauche était immédiatement déposé pour le jour du conseil de discipline, le 26 septembre.

Ce jour-là, nous étions environ 250 derrière la porte du conseil, à attendre de pied ferme que les menaces de sanctions soient annulées. Finalement, la direction n'a pas cédé et même si elle a abandonné ses menaces directes sur l'emploi de ce camarade, elle a retenu contre notre camarade, délégué CHS-CT, la mutation disciplinaire et douze jours de mise à pied.

Pour les autres grévistes menacés de sanctions, nous avons appris qu'une vingtaine de dossiers concernant des cheminots de la gare d'Austerlitz avaient été annulés, et que les

sanctions contre cinq agents de conduite du Dépôt ne seraient pas mises à exécution. De même, dans d'autres secteurs où une mobilisation des cheminots a été possible, comme à Paris-Nord ou Metz-Nancy, la direction a reculé. En revanche, à Juvisy, Trappes, Chartres, etc., elle a maintenu les sanctions contre des grévistes. Il est certain que la politique des directions syndicales qui, nationalement, n'ont organisé aucune riposte pour faire échec aux sanctions n'a pu qu'encourager l'esprit revan- chard de la direction SNCF.

Correspondant LO

• Giat Bourges (Cher)

La lutte continue

Les travailleurs du GIAT du centre de Bourges n'acceptent toujours pas le sixième plan de suppressions d'emplois de la direction et continuent de le faire savoir.

Il ne se passe pas de semaine sans un ou deux débrayages et manifestations.

Lundi, lors du dernier CCE, nous nous sommes regroupés et nous avons défilé dans l'usine pour entraîner tout le monde. Nous avons obligé le directeur à plier bagage et quelques camarades l'ont fermement raccompagné en dehors de l'usine, en s'invitant dans sa propre voiture.

L'après-midi, nous avons manifesté en ville, à l'appel des syndicats, avant d'aller allumer un petit bûcher de pneus, de palettes et de copeaux devant la préfecture.

La police nous attendait, casquée, bottée et avec boucliers... et ce sont les policiers qui se sont chargés d'éteindre le feu.

Tous ceux qui ont participé à ces actions étaient satisfaits d'avoir montré qu'ils n'étaient pas résignés. Rendez-vous a été donné pour de prochaines actions.

Correspondant LO

• Dans les hôpitaux

(extraits de bulletins *Lutte Ouvrière*)

CHU - Nancy : rien n'est dit

Le 1^{er} janvier 2004, le personnel de nuit doit passer aux 32h30. Or, jusqu'à ce jour, il n'y a eu aucune information de la direction pour nous éclairer, aucun renseignement pour nous dire comment nous allions travailler, s'il y aurait des embauches supplémentaires...

Seules les cadres de proximité passent à Bra-bois... pour prévenir qu'à partir de cette date la demi-heure supplémentaire ne sera plus payée (soit environ 400 francs par mois).

Ce qui est sûr, c'est que la RTT ne doit pas signifier pour nous réduction de salaire.

CHU - Nancy : la grande misère de l'hôpital public

Faute de recevoir des crédits (ils ne suivent même pas l'inflation), le CHU ne règle pas toutes ses dépenses de fonctionnement. Chaque année, il reporte les impayés sur l'année suivante, et le déficit

s'accumule d'année en année, approchant aujourd'hui 20 millions d'euros (plus de 100 millions de francs).

Le CHU va-t-il bientôt devoir faire la quête ?

Hôpital Pitié-Salpêtrière : ça ne va pas, non !

Le personnel de la Réanimation de chirurgie digestive Pitié vient d'apprendre qu'on veut les faire travailler en 12 heures, « ou d'aller se chercher un boulot ailleurs ».

sonnel ne veut pas de ces 12 heures. Le chantage qui est fait donne l'impression de se retrouver jeté sur le trottoir après des années à faire tourner la Réa.

Le mépris total de la hiérarchie médicale et soignante en a révolté plus d'un, car la majorité du per-

sonnel ne veut pas de ces 12 heures et trouvent un autre moyen pour gérer la pénurie de personnel ! Embaucher, par exemple !

• Russie

L'affairiste n° 1 atterrit en prison

L'arrestation, sur un aéroport sibérien, de Khodorkovski, tenu pour l'homme le plus riche de Russie, n'a rien d'une surprise. Depuis l'été, ce magnat, sacré « seconde fortune mondiale parmi les moins de 40 ans » par le magazine américain *Fortune*, voyait se resserrer sur lui l'étau de la justice et du pouvoir.

Son bras droit avait été jeté en prison pour détournement de fonds et fraude fiscale ; Ioukos, son groupe pétrolier, était soumis à des enquêtes et le chef de la sécurité de Ioukos était incarcéré pour meurtres commandités. En août, son allié, le PDG du groupe pétrolier Sibneft, Abramovitch était menacé de poursuites : lui et Khodorkovski venaient de fusionner leurs deux groupes et d'annoncer vouloir ouvrir le capital de la quatrième compagnie pétrolière mondiale ainsi formée au n° 1 mondial, l'américain ExxonMobil. Mi-octobre, la police arrêta un autre actionnaire de Ioukos et saccageait des locaux du parti « libéral » Iabloko, soutenu par Khodorkovski aux élections législatives de décembre avec d'autres formations d'opposition, dont le parti « communiste ». Le chef de Iabloko accusa alors le président russe Poutine de vouloir promouvoir... « un capitalisme au visage stalinien ».

Après l'arrestation de Khodorkovski, les milieux d'affaires internationaux ont protesté. Certains ont gelé les projets d'investissement qu'ils pouvaient avoir en Russie. La Bourse de Moscou, elle, a plongé. Il est vrai qu'elle ne cote qu'un tout petit nombre de sociétés, surtout pétrolières et gazières, étroitement contrôlées et que Ioukos et Sibneft y comptent... pour un tiers de l'indice boursier russe !

Du coup, des hommes d'affaires occidentaux se demandent à haute voix (et ce n'est pas la première fois) quelle confiance ils peuvent accorder à ce régime qui encense le « marché » en s'en prenant périodiquement aux « oligarques », ces magnats du monde financier et politico-criminel que la Russie a vu surgir ces dernières années.

AFFAIRISTES, MAFIEUX ET BUREAUCRATES AU POUVOIR

Qu'est-il advenu des plus connus de la période précédente qui s'étaient enrichis en pillant l'économie sous la protection de la « Famille », le clan du président russe d'alors, Eltsine ? L'un, Goussinski, a tâté de la prison en 2000 pour

avoir déplié à Poutine, dès son élection. Puis, il a dû céder la majeure partie de ses avoirs en Russie aux nouveaux favoris du pouvoir afin d'être autorisé à s'exiler. L'autre, Berezovski, a aussi dû s'exiler en « cédant » la plus grande partie de son ex-empire financier dans les mêmes conditions pour échapper à la prison en Russie.

Quant à ceux qui les ont remplacés au hit-parade de la fortune, leur situation dorée reste suspendue aux faveurs du pouvoir central et des clans qui se le disputent. Khodorkovski avait beau être protégé par le chef de l'administration présidentielle, un homme d'Eltsine (qui vient d'ailleurs d'être « démissionné »), voire par le Premier ministre, cela ne lui a pas évité la prison. Tchernoi, le « roi de l'aluminium » et gangster notoire, lui se cache à l'étranger pour échapper à un mandat d'arrêt russe. Tout gouverneur qu'il soit et malgré l'immunité que cela lui confère en théorie, Abramovitch juge plus prudent de vivre à Londres : des fois que le Kremlin veuille l'envoyer rejoindre son compère Khodorkovski.

En situation difficile (selon les sondages) pour les élections législatives de décembre et présidentielle de mai, Poutine sait que la population russe hait ces affairistes en qui elle voit, à juste titre, des voleurs. En incarcérant le plus riche, il fait d'une pierre deux coups. Il prive l'opposition d'une source de financement et escompte que les électeurs lui revaudront ces gestes et déclarations comme celle exigeant des autorités qu'elles « entament une lutte systématique contre la corruption ».

Bien sûr, ce n'est que poudre aux yeux. Comme tous les dirigeants de la bureaucratie russe, Poutine est bien placé pour savoir que la corruption n'est qu'une des multiples façons dont les hommes du pouvoir et leurs alliés pillent l'économie, rançonnent la population, cela ouvertement depuis la fin de l'URSS. Ce gangstérisme, avec ses variantes plus ou moins légales, c'est ce que les dirigeants russes nomment « marché ». Alors, la justice n'est

jamais en mal de trouver un chef d'inculpation contre tel ou tel « nouveau riche » ayant cessé de plaire aux dirigeants du moment, parce que ces gens n'ont pu s'enrichir que par les pires moyens et avec le soutien du pouvoir.

LE BRADAGE DE L'ÉCONOMIE

Dans l'« affaire Khodorkovski », la presse occidentale insiste sur l'appétit des clans de l'entourage de Poutine (l'ex-KGB notamment) qui, n'ayant pas autant profité du pillage de l'économie soviétique sous Eltsine que les Khodorkovski et Berezovski, voudraient prendre leur revanche en dépouillant leurs rivaux.

Sans doute, mais il s'y ajoute une autre raison. En arrivant à la présidence, Poutine se targuait de rétablir un pouvoir central fort par, disait-il, la « dictature de la loi ». Cela, il l'a tenté, avec un succès variable, contre les chefs des régions qui, du temps de son prédécesseur, frondaient en permanence contre le « centre ». Mais les mettre au pas serait un piètre succès si des puissances telles que celle d'un Khodorkovski pouvaient toujours entraver le pouvoir central, moins en soutenant des partis dits d'opposi-



Poutine aime taper du poing sur la table, devant la télé. Mais ce n'est pas ça, bien sûr, qui mettra un terme au pillage du pays... pour les parasites au pouvoir.

tion qu'en privant le pouvoir d'un minimum de ressources.

Car, pour se financer, l'État russe ne peut compter que sur ce que veulent bien rétrocéder au « centre » ceux qui contrôlent pétrole, gaz et matières premières, une fois bien sûr qu'ils ont mis à l'abri de paradis fiscaux le plus gros de cette manne financière. Or, s'agissant de la fusion de la compagnie de Khodorkovski avec celle d'Abramovitch, ce qui risque d'échapper au Kremlin, ce n'est pas seulement certains de ses revenus, mais l'ensemble de cette société (désormais la première de Russie). La holding qui contrôle Ioukos-Sibneft est déjà domiciliée à Gibraltar, hors d'atteinte du pouvoir russe. En prenant 40 à 50 % de son capital, comme prévu, ExxonMobil mettrait, de fait, la main sur une des principales sources de revenus de

l'État russe.

Ce bradage économique est déjà largement amorcé. Ainsi, l'associé de Khodorkovski, Abramovitch, revend son groupe par pans entiers aux plus offrants et place cet argent dans d'autres affaires, toutes situées hors de Russie. À 37 ans, il estime ne plus avoir grand chose à tirer de Russie, alors il tire l'échelle. Khodorkovski, lui, a déclaré qu'il se retirerait des « affaires » à 45 ans. Et peu importe de savoir s'il entend prendre une retraite dorée en Occident ou, comme on lui en prête l'intention, guigner la place de Poutine. Il reste que la soif d'enrichissement des sinistres hérauts du marché en Russie n'y laisse pas grand-chose d'autre que des ruines et une économie exsangue.

Petite biographie d'un « nouveau riche »

Khodorkovski a débuté sa carrière à la faveur de la perestroïka, sous Gorbatchev. Dans l'URSS de la fin des années quatre-vingt, en pleine déliquescence du fait des luttes au sommet et dans les régions entre clans dirigeants de la bureaucratie, des gens comme lui se lancèrent dans les « affaires » à une échelle de plus en plus vaste. Alors comme maintenant, la clé de leur succès était le soutien du pouvoir ou d'une de ses fractions.

Khodorkovski, responsable de l'organisation de jeunesse du PC soviétique, eut l'appui de dirigeants de l'appareil du parti et de l'État pour participer aux activités lucratives des « Centres de créativité technique de la jeunesse ». En fait de « créativité », ces jeunes bureaucrates revendaient en URSS du matériel informatique occidental. Pour cela, il fallait avoir des licences d'importation et l'autorisation d'aller à l'étranger : leurs pro-

tecteurs haut-placés y pourvoyaient contre un partage des bénéfices, d'autant plus considérables que les Khodorkovski et Cie jouissaient d'un monopole.

Autre combine alors prise de ce milieu car très rentable, le business de charité. Khodorkovski obtint de Gorbatchev qu'il confie à Menatep, la banque qu'il venait de créer, la gestion des fonds d'aide aux victimes de la catastrophe de Tchernobyl. Ses appuis et sa banque lui permirent de blanchir des masses d'argent et de les expédier sur des comptes à l'étranger. Avec d'autres, sa banque servit aussi à transférer à l'étranger des fonds pour le compte de la haute direction du PC et du KGB.

Sous Eltsine, Menatep prospéra dans l'exportation de métal et de pétrole, vendus aux cours mondiaux mais achetés aux cours locaux, cinq à dix fois plus bas. Il fallait « arroser » les autorités, mais cela

rapportait gros. Ainsi Eltsine chargea Menatep de vendre le groupe pétrolier d'État Ioukos : Khodorkovski rafla pour 350 millions de dollars ce groupe aujourd'hui estimé à 15 milliards de dollars.

Le krach financier d'août 1998 plongea le pays dans la récession, et la population dans une misère encore plus noire. Comme d'autres banques, Menatep avait précipité ce krach en pillant les finances publiques et elle s'en sortit avec profit. Ayant placé ses actifs à l'étranger, elle profita de sa « faillite » (ses déposants ne revirent jamais leur argent) pour transférer son siège à Gibraltar, où elle détient depuis le plus gros du capital de Ioukos.

À 39 ans, son PDG, l'homme le plus riche de Russie, dort provisoirement à l'ombre. Son argent, lui, est au soleil.

P. L.